



Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/6-2000

ISBN 0-660-61374-3



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044



**Affaires indiennes
et du Nord Canada
et
Commission canadienne
des affaires polaires**

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Section I :	Les messages	1
	• Le message du Ministre	1
	• Résumé	2
Section II :	Le rendement du Ministère	4
	• Le contexte sociétal	4
	• Tableau des principaux engagements axés sur les résultats ..	8
	• Les réalisations en matière de rendement	9
	• Le Programme des affaires indiennes et inuites	9
	• Le Programme des affaires du Nord	27
	• Le Programme de l'administration	35
	• La Commission canadienne des affaires polaires	39
Section III :	Les rapports consolidés	42
	• Le développement durable	42
	• Les réservoirs de stockage de combustible	43
Section IV :	Le rendement financier	44
	• Un aperçu du rendement financier	44
	• Tableaux financiers récapitulatifs	45
Section V :	Un aperçu du Ministère	58
	• Le mandat, la mission et la vision	58
	• L'organigramme	59
	• Une description des secteurs d'activité	60
Section VI :	Autres renseignements	61
	• Sources d'information additionnelle	61
	• Partenaires dans la prestation conjointe	62
	• Index par sujet	63



Section I — Les messages

Le message du Ministre

J'ai le grand plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement* de 1999–2000 d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Je suis encouragé de constater l'ampleur des progrès réalisés durant les deux années qui ont suivi le lancement de *Rassembler nos forces*. Les buts que nous nous étions fixés en 1998 étaient ambitieux et de grande envergure : régler les problèmes découlant de notre histoire antérieure avec les Autochtones; établir un climat de confiance et de coopération; réduire l'écart entre la qualité de vie chez les Autochtones et les non-Autochtones; faire progresser le développement politique et durable dans le Nord.

Rassembler nos forces a toujours été perçu comme un plan à long terme dont la réalisation exigerait temps et patience. Il a été conçu pour apporter des changements fondamentaux et durables. Néanmoins, en seulement deux ans, nous signalons des résultats intéressants et bien tangibles. Notre approche globale, qui rallie les efforts des Autochtones, des gens du Nord, des autres gouvernements et institutions et du secteur privé, a commencé à porter fruit. Cette année a été marquée de faits saillants remarquables.

Chaque école au Canada a reçu des outils d'éducation du public qui aideront les enseignants à initier les enfants aux questions autochtones. Nous continuons à favoriser le respect et la compréhension réciproques sur le plan national et provincial et un plus grand nombre de partenariats entre les gouvernements et les organisations autochtones.

La sanction royale accordée à la loi permettant de donner force exécutoire à l'Accord final des Nisga'as représente une étape importante dans nos efforts pour renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones. Le règlement de 19 revendications particulières et la signature de sept ententes sur le transfert des pouvoirs et des services aux Premières nations du Yukon nous ont également rapprochés de notre objectif de mettre en place des gouvernements stables et légitimes, chargés de rendre des comptes à leurs commettants.

Il importe que les partenariats durables et les gouvernements stables engendrent de meilleures conditions de vie pour les personnes et nous en faisons notre but ultime. En 1999–2000, plus de 80 Premières nations ont participé à des initiatives communautaires dans le domaine du logement et 398 étaient engagées dans des projets de réforme de la sécurité du revenu.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des réalisations dont fait état le *Rapport sur le rendement* et je vous invite à en apprendre davantage en consultant notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.inac.gc.ca>. Je suis certain qu'en poursuivant la lecture du rapport, vous conviendrez que nous avons toutes les raisons de croire que les Autochtones et les gens du Nord continueront à contribuer à l'édification de notre nation et à bénéficier de tout ce que le Canada peut offrir.

Résumé

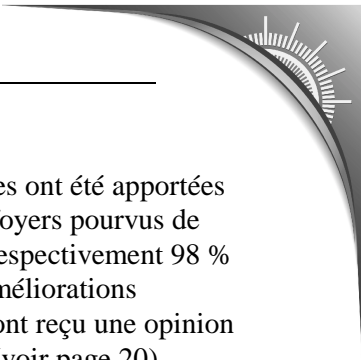
En partenariat avec Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), les collectivités des Premières nations et des Inuits s'emploient à améliorer leurs conditions économiques et sociales de manière à ce que la vie des gens en soit véritablement et favorablement changée. Les Premières nations assurent la prestation de presque tous les programmes sociaux et économiques financés par AINC. Environ 85 % des fonds alloués aux programmes offerts aux Indiens et aux Inuits sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations, principalement pour la prestation de services comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure communautaire et l'administration des affaires locales. De tels services sont fournis aux autres Canadiens par leurs gouvernements provinciaux, territoriaux ou municipaux.

En 1998, le gouvernement du Canada lançait *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* en vue de faire le pont entre les problèmes du passé, les réalités du présent et les possibilités de l'avenir. Même si nous reconnaissons que le changement exige un engagement à long terme, nous pouvons déjà constater des progrès encourageants dans un certain nombre de secteurs essentiels à la santé et à l'autosuffisance des collectivités. Des résultats concrets se manifestent dans le domaine de l'éducation, du développement économique, de l'infrastructure communautaire et de la reddition de comptes. De plus, le Ministère a déployé des efforts considérables dans l'élaboration d'un cadre de rendement pour *Rassembler nos forces*, qui mettra l'accent sur les résultats de cette initiative. Les prochains rapports tiendront compte de cette insistance à obtenir des résultats ciblés, conformément à notre engagement d'exercer une gestion axée sur les résultats.

Les investissements dans l'éducation ont produit des résultats concrets tant sur le plan individuel que collectif (voir pages 23 et 24). Un niveau de scolarité plus élevé se traduit par une plus grande participation au marché de l'emploi et des revenus plus substantiels. Les ratios de l'emploi chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves sont considérablement plus élevés pour les diplômés du niveau postsecondaire (64 %) que pour les diplômés du niveau secondaire (45 %). Dans les réserves, la proportion d'Indiens inscrits ayant acquis une certaine formation postsecondaire s'est accrue, passant de 26 % en 1991 à 31 % en 1996, par rapport à 51 % pour l'ensemble du Canada en 1996.

Les investissements dans le développement économique ont donné d'heureux résultats. Par exemple, 181 projets d'entreprises ont reçu au total 12,5 millions de dollars provenant du Fonds pour la création de possibilités économiques et de l'Initiative d'acquisition des ressources. L'appui accordé s'est traduit par la création de 957 emplois à temps plein et de 494 emplois à temps partiel (voir page 25).

La résolution des problèmes concernant les titres fonciers et la possession des ressources ouvre la voie à l'investissement et au développement économique. Les activités économiques ont été stimulées par les résultats obtenus dans le domaine des revendications, notamment 19 règlements de revendications particulières en 1999–2000 et les progrès accomplis dans les négociations relatives à 70 revendications territoriales globales visant diverses régions à l'échelle du pays (voir page 16).



En ce qui a trait à l'infrastructure communautaire, des améliorations majeures ont été apportées avec le temps. Au nombre des résultats notoires figurent les proportions de foyers pourvus de services d'approvisionnement en eau et de services d'égout, qui ont atteint respectivement 98 % et 94 % (voir page 25). La reddition de comptes a également fait l'objet d'améliorations considérables. À cet égard, 79 % des états financiers des Premières nations ont reçu une opinion favorable (état approuvé sans réserve) de vérificateurs agréés indépendants (voir page 20).

Dans le Nord, on a assisté le 1^{er} avril 1999 à la création du troisième territoire du Canada. AINC poursuit ses activités liées au transfert des responsabilités au gouvernement du Nunavut (voir page 27 à 31). Parallèlement, AINC a dirigé les efforts du gouvernement fédéral dans la préparation d'une stratégie multi-ministérielle de développement durable du Nord canadien (voir page 33).

Si des progrès substantiels ont été réalisés, il reste des défis immenses à relever. Le présent rapport fait valoir les principales réussites obtenues jusqu'à maintenant, mais pour en savoir davantage à ce chapitre, veuillez consulter *Rassembler nos forces — Rapport d'étape*. Vous pouvez obtenir cette publication en téléphonant au Kiosque au (819) 997-0380 ou en vous rendant à l'adresse http://www.inac.gc.ca/gs/pdf/progr_f.html.

Section II — Le rendement du Ministère

Le contexte sociétal

Rassembler nos forces

En 1998, le gouvernement du Canada répondait au rapport de 1996 de la Commission royale sur les peuples autochtones par l'adoption d'un plan d'action à long terme de grande envergure, conçu pour améliorer la qualité de vie des Autochtones et favoriser leur autosuffisance.

La perspective envisagée dans *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* est clairement articulée :

- Un nouveau partenariat entre les Autochtones et les autres Canadiens qui reflète notre interdépendance et nous habilite à travailler ensemble à l'édification d'un avenir meilleur.
- Des gouvernements viables sur le plan financier, capables de générer leurs propres recettes et de mener leurs activités grâce à des paiements de transfert sûrs et prévisibles.
- Des gouvernements autochtones qui se soucient des besoins et des valeurs de leurs collectivités et qui y sont réceptifs.
- Une qualité de vie pour les Autochtones qui puisse se comparer à celle des autres Canadiens.

Les objectifs de *Rassembler nos forces* sont les suivants :

Renouveler les partenariats

Respect mutuel, reconnaissance mutuelle et responsabilité mutuelle

Le renouvellement des partenariats repose sur les programmes et les initiatives qui nous aideront à régler les problèmes du passé en nous permettant d'aller au-delà des griefs historiques, de manière à ce qu'ensemble, nous puissions relever les défis du présent et profiter des possibilités de l'avenir.

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Une solide assise pour le progrès

Des gouvernements stables, qui se soucient des besoins et des valeurs de leurs collectivités et qui y sont réceptifs, sont essentiels pour assurer le développement et l'autosuffisance de ces dernières. Les programmes conçus pour renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones ont pour but d'habiliter les collectivités autochtones à faire la transition vers une autonomie gouvernementale stable et responsable. Les initiatives vont du prompt règlement des revendications territoriales globales à l'appui du perfectionnement professionnel. Elles visent à assurer que les collectivités autochtones ont les ressources, les capacités et le soutien réglementaire voulus pour réaliser l'autonomie gouvernementale.

Établir une nouvelle relation financière

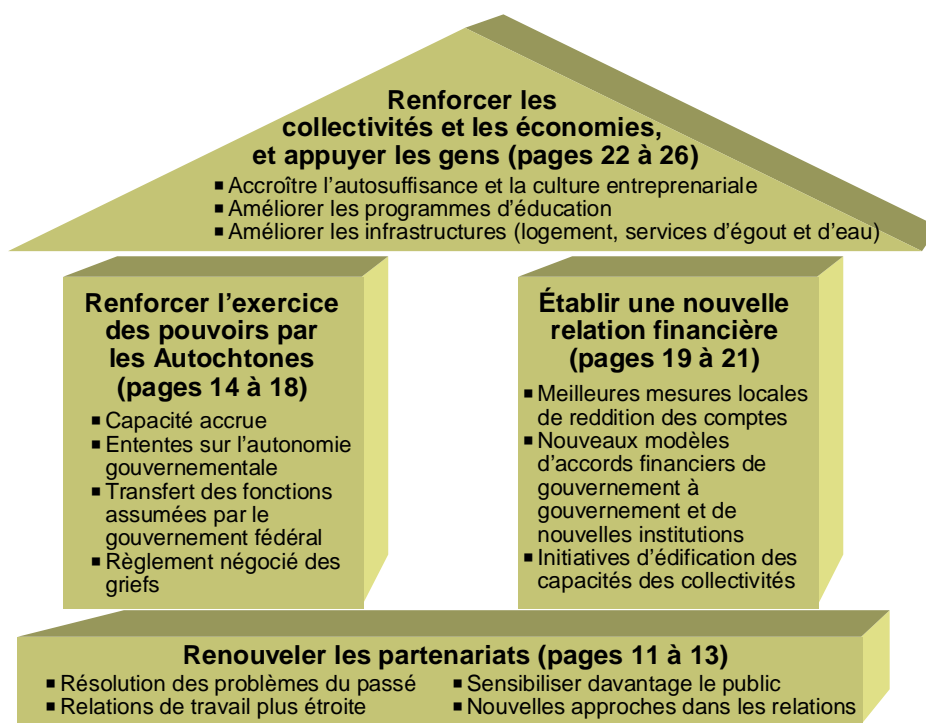
La transparence, la reddition de comptes et l'autosuffisance

En travaillant avec des partenaires autochtones, on peut créer et appuyer des modèles de gestion financière plus stables et transparents, ainsi que de solides processus de reddition des comptes qui renforcent l'autosuffisance des gouvernements autochtones et leur permettent de générer des recettes par différents moyens comme l'imposition. Nous savons que le développement économique et l'autosuffisance sont étroitement liés et que l'investissement dans une nouvelle relation financière est un véritable investissement dans l'avenir.

Renforcer les collectivités et les économies et appuyer les gens

Investir dans le capital humain

L'édification des partenariats, le renforcement de l'exercice des pouvoirs et l'établissement d'une nouvelle relation financière étayent l'orientation fondamentale de *Rassembler nos forces* : faire une différence dans la vie des personnes et des collectivités. Les programmes visant à renforcer les collectivités et les économies et à appuyer les gens assistent les Autochtones et leurs organisations dans la conception et la prestation des programmes et des services qui répondent à leurs besoins.



Le Plan d'action pour le Nord

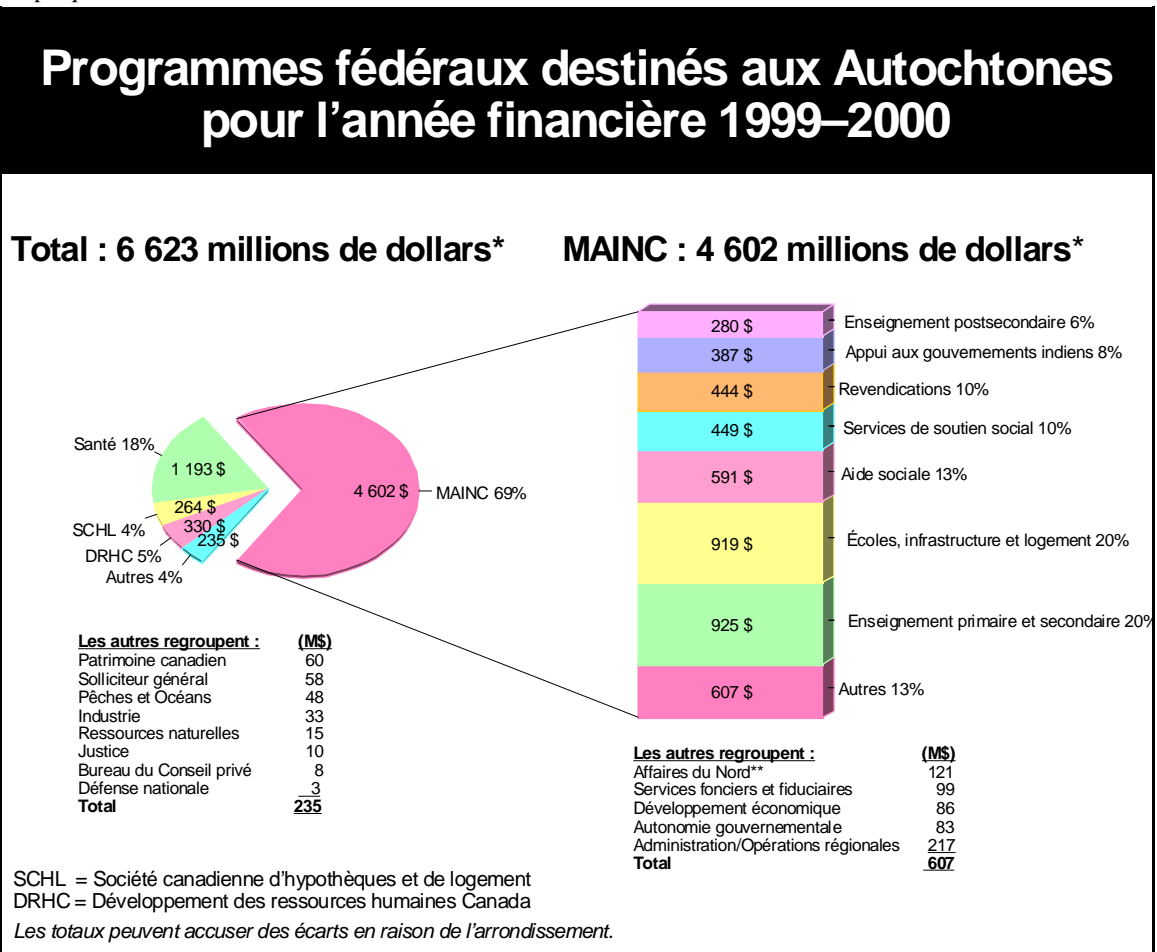
***Rassembler nos forces* dans le Nord canadien (pages 27 à 34)**

Le Nord canadien est une région diversifiée, dynamique et prospective qui se révèle essentielle à notre identité nationale et à notre économie. Le Plan d'action pour le Nord est axé sur le travail effectué en partenariat avec les Autochtones et les non-Autochtones du Nord, ainsi qu'avec les trois gouvernements territoriaux et le secteur privé afin de faire progresser le développement social, politique et durable au profit de tous les gens du Nord.

Les partenaires de la prestation conjointe des programmes

Un travail plus efficace et mieux concerté sur le plan horizontal entre les ministères qui participent à la prestation des programmes pour les Autochtones est l'un des principes moteurs de *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Dans l'ensemble, 12 institutions fédérales, notamment AINC, offrent des programmes à l'intention des peuples autochtones; les dépenses totales à ce chapitre se sont chiffrées à environ 6,6 milliards de dollars en 1999–2000 (voir le graphique 1). Ces sommes ont permis aux Autochtones d'avoir accès à des services semblables à ceux qui sont fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. De fait, plus de 80 % du financement total dans les réserves est consacré à ces services essentiels de type provincial. Pour plus de renseignements sur les genres de programmes et de politiques pour chaque ministère et organisme, veuillez consulter la rubrique des partenaires-ressources de la prestation conjointe à la page 62.

Graphique 1



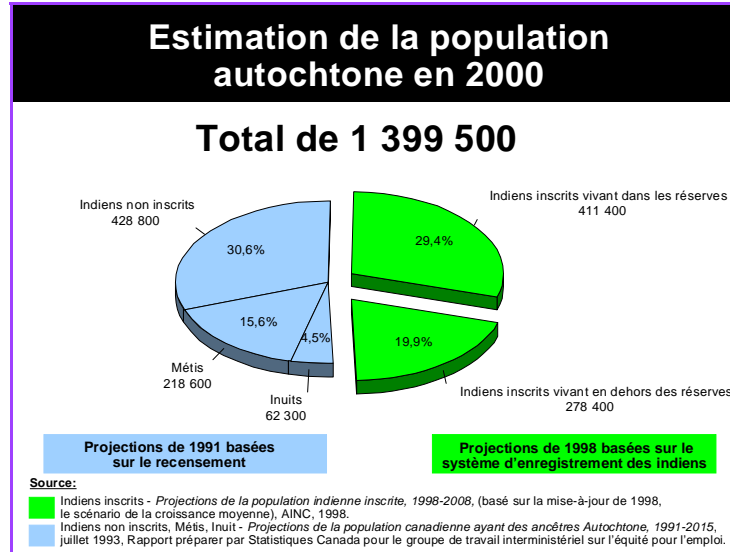
* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement.

** Illustre les programmes précisément à l'intention des Autochtones et une part de ceux qui ne sont pas exclusivement à leur intention.

Un profil de la population autochtone au Canada

La population autochtone du Canada est estimée à 1 399 500 personnes en l'an 2000 (voir le graphique 2). Les Autochtones sont les descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. La *Loi constitutionnelle de 1982* du Canada reconnaît trois groupes d'Autochtones – les **Indiens**, les **Métis** et les **Inuits**. De plus, la *Loi sur les Indiens* comporte des définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** du Canada; un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit qui appartient à une Première nation ayant signé un traité avec la Couronne. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite à ce titre en vertu de la *Loi sur les Indiens* (peut-être que ses ancêtres ne se sont jamais inscrits ou que la personne a perdu son statut d'Indien en vertu d'anciennes dispositions de la *Loi*). Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves et les Inuits.

Graphique 2



Environ 4,5 % de tous les Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 611 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentaient environ 60,0 % de la population.

Bien qu'on trouve des Autochtones dans tous les coins du Canada, il existe de fortes concentrations dans les territoires (85 % de la population au Nunavut, 49 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 % au Yukon, selon le Recensement de 1996) ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

Environ 63 % des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidents – seulement 5 % en comptent plus de 2 000. Dans l'ensemble, 36,4 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves habitent en milieu urbain tandis que 44,4 % vivent en milieu rural, 17,4 % dans des zones d'accès particulier et 1,7 % en région éloignée. Dans les trois territoires du Canada (qui représentent 40 % des terres émergées du pays), on compte quelque 93 collectivités dont la majorité regroupe une population peu nombreuse de membres des Premières nations, d'Indiens ou d'Inuits. Cette large répartition des populations autochtones rend la prestation des services plus onéreuse.

Tableau des principaux engagements axés sur les résultats

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires		
Procurer aux Canadiens :	Devant se manifester par :	Réalisations présentées aux :
un environnement propice à un avenir plus prometteur pour tous les membres des Premières nations et tous les Inuits en réglant les griefs antérieurs et en éliminant les écarts dans le niveau de vie des Premières nations et des Inuits par rapport aux non-Autochtones; le perfectionnement des habiletés et des compétences favorisant l'instauration de gouvernements plus autosuffisants et responsables ainsi que l'autonomie sur le plan économique.	• des partenariats renouvelés avec les Premières nations et les Inuits	pages 11 à 13
	• le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones	pages 14 à 18
	• une nouvelle relation financière avec les gouvernements autochtones	pages 19 à 21
	• des collectivités, des économies et des gens forts	pages 22 à 26
l'administration du Plan d'action fédéral pour le Nord en vue de renforcer des régimes territoriaux d'exercice des pouvoirs qui sont réceptifs aux droits et aux intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les gens du Nord, de protéger l'environnement et de favoriser le développement durable dans le Nord	• la gestion des intérêts fédéraux dans le Nord	pages 28 à 31
	• la promotion du développement durable dans le Nord	pages 31 à 34
une présence nationale et internationale active dans le domaine des sciences et de la technologie polaires, contribuant à une meilleure compréhension des questions polaires	• le perfectionnement et la diffusion du savoir concernant les régions polaires	pages 39 à 41

La terminologie servant à décrire le rendement

Le rendement du Ministère se mesure à partir de résultats à court, à moyen et à long termes ainsi que par des activités et des extraits définis comme suit :

Expressions décrivant le rendement	Mesuré par (quelques exemples)
Les résultats à long terme ou définitifs sont des changements dans les tendances sur le plan des conditions sociales, culturelles et économiques des Autochtones et des gens du Nord. Ces tendances subissent d'importantes influences de l'extérieur.	l'achèvement des études, les facteurs de la santé, les indices économiques (revenus d'emploi)
Les résultats à court et à moyen termes sont les changements progressifs qui influencent la capacité des Autochtones et des gens du Nord d'obtenir des résultats à long terme.	la signature d'ententes, l'amélioration des capacités en matière de programmes, des compétences accrues, des modifications à l'infrastructure matérielle, des changements aux pratiques opérationnelles
Les activités et les extraits concernent des processus et l'obtention de résultats et de produits concrets.	la poursuite des négociations, l'élaboration d'une stratégie ou d'une politique, la réalisation de recherches



Les réalisations en matière de rendement

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) gère trois programmes intégrés et étroitement liés — le Programme des affaires indiennes et inuites, le Programme des affaires du Nord et le Programme de l'administration. De plus, la Commission canadienne des affaires polaires rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise d'AINC.

Le Programme des affaires indiennes et inuites

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Procurer aux Canadiens un environnement propice à un avenir plus prometteur pour tous les membres des Premières nations et tous les Inuits en réglant les griefs antérieurs et en éliminant les écarts entre le niveau de vie des Premières nations et des Inuits et celui des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des habiletés et des compétences visant l'établissement de gouvernements plus autosuffisants et responsables, ainsi que l'autonomie sur le plan économique.



Le Programme des affaires indiennes et inuites comprend deux secteurs d'activités : les Services aux Indiens et aux Inuits et les Revendications.

Ce qu'il en a coûté?			
	Services aux Indiens et aux Inuits	Revendications	Total
Dépenses prévues	4 002 964 000 \$	383 569 000 \$	4 386 533 000 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>3 991 034 404 \$</i>	<i>444 152 505 \$</i>	<i>4 435 186 909 \$</i>
Dépenses réelles en 1999–2000	3 946 343 444 \$	444 152 078 \$	4 390 495 522 \$

L'explication des écarts

Les Services aux Indiens et aux Inuits : L'écart d'environ 45 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles est principalement attribuable au report à des années ultérieures des frais d'exploitation (10 millions de dollars) et des ressources pour financer les garanties de prêts consenties à même le Compte pour l'expansion économique chez les Indiens (33 millions de dollars).

Les Revendications : L'écart de quelque 61 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par les fonds supplémentaires alloués aux revendications particulières (44 millions de dollars), à la gestion des litiges (10 millions de dollars) et à la préparation des négociations (7 millions).

Le graphique 3 montre comment les dépenses de 4,4 milliards de dollars effectuées pour les Premières nations et les Inuits ont été réparties en 1999–2000.

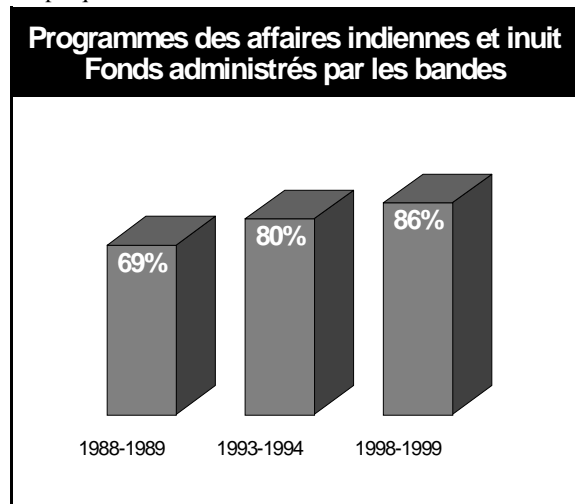
Graphique 3



* La hausse par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation approuvée des dépenses de 2 % et d'autres ajustements particuliers pour des initiatives comme *Rassembler nos forces* et la relocalisation de la collectivité de Davis Inlet.

Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle, les Premières nations assument elles-mêmes la prestation de la majorité des programmes financés par AINC. Environ 86 % des fonds alloués aux Services aux Indiens et aux Inuits sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations pour des services comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et l'administration des affaires locales (voir le graphique 4) – des services qui sont dispensés aux autres Canadiens par les provinces, les territoires et les municipalités. En conséquence, les Premières nations sont obligées de rendre des comptes tant à leurs collectivités qu'au gouvernement fédéral. Le Ministère et les Premières nations ont mis en place une série d'initiatives ayant pour but de garantir une meilleure reddition des comptes (voir les pages 19 et 21). Les provinces reçoivent une autre tranche de 8 % des fonds pour la prestation des programmes communautaires à l'intention des collectivités des Premières nations et des Inuits. Le Ministère n'administre directement qu'environ 6 % des fonds.

Graphique 4





Quels sont les objectifs stratégiques du Programme des affaires indiennes et inuites?

Dans la foulée de *Rassembler nos forces* et de la stratégie *Vers le développement durable* du Ministère (http://www.inac.gc.ca/sd/index_f.html), on a fixé pour le Programme les objectifs suivants :

- Renouveler les partenariats
- Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones
- Établir une nouvelle relation financière
- Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.

Les pages suivantes présentent, pour chacun des objectifs stratégiques, les réalisations accomplies et la rentabilité des investissements.

Objectif stratégique : Renouveler les partenariats

Quels étaient nos engagements?

En définitive, le résultat envisagé par cet objectif stratégique est un partenariat renouvelé que nous établirons en aidant les collectivités des Premières nations et des Inuits à mettre un terme aux inégalités et aux griefs grâce à la réconciliation et à la résolution des problèmes, en sensibilisant davantage le public aux questions autochtones, en travaillant avec ces collectivités à la détermination des priorités et en leur proposant des solutions pratiques qui répondent à leurs besoins.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant être démontrés par)
<ul style="list-style-type: none">• Des relations de travail plus étroites avec les peuples autochtones et leurs organisations	<ul style="list-style-type: none">• Des initiatives pour rendre les relations de travail plus productives
<ul style="list-style-type: none">• Une meilleure compréhension des affaires concernant les Premières nations et les Inuits relevée chez le public canadien	<ul style="list-style-type: none">• Des initiatives pour sensibiliser davantage le public aux questions liées aux Premières nations et aux Inuits
<ul style="list-style-type: none">• La réconciliation et la guérison des collectivités	<ul style="list-style-type: none">• La réconciliation grâce à la guérison et au règlement des griefs
<ul style="list-style-type: none">• De nouvelles approches dans les relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits	<ul style="list-style-type: none">• La formation de partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, les Premières nations et les Inuits

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- Toutes les écoles au Canada ont reçu du matériel d'éducation du public.
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones ont rencontré les dirigeants de cinq organisations nationales autochtones pour la première fois en deux ans.
- Des séances de réflexion sur le partenariat se sont déroulées sur le plan national et régional.

Les initiatives visant à rendre les relations de travail plus productives :

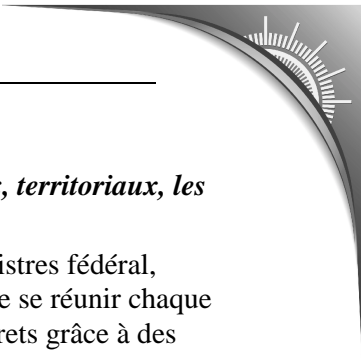
- La poursuite de l'initiative Participation des Autochtones au marché du travail et l'appui aux initiatives et aux partenariats dans le domaine de l'emploi avec les établissements d'enseignement.
- L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a continué à favoriser et à appuyer les initiatives visant le recrutement d'employés autochtones par les secteurs public et privé. Conformément à leur mandat, les responsables de l'initiative sont chargés de sensibiliser plus de 10 000 employeurs aux avantages que représente l'embauche d'Autochtones.
- L'appui au Congrès des Peuples Autochtones dans l'élaboration d'un exposé d'orientations stratégiques visant à faciliter les rapports et le dialogue entre les Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves.
- La poursuite, avec Inuit Tapirisat du Canada, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action pour les Inuits.
- L'établissement, de concert avec l'Assemblée des Premières Nations (APN), d'une unité d'élaboration de partenariats officiels qui collaborera à la préparation du transfert des services fonciers et fiduciaires aux Premières nations.

Les initiatives de sensibilisation aux affaires concernant les Premières nations et les Inuits :

- Pour les élèves, la possibilité de se renseigner de façon interactive sur les affaires concernant les Premières nations et les Inuits dans le cadre d'un projet pilote de visites dans les écoles.
- La plus importante distribution de matériel de promotion de la Journée nationale des Autochtones, notamment de nouveaux produits réalisés par les Autochtones ou en partenariat avec eux.
- Le lancement d'initiatives locales d'éducation du public par l'entremise des bureaux régionaux.
- L'élaboration, par des éducateurs autochtones, de la trousse « Le Cercle d'apprentissage » pour AINC. Cette série de trois guides a été conçue pour aider les enseignants à initier les jeunes de moins de 14 ans aux affaires concernant les Premières nations, et répond à un besoin urgent de leur fournir à ce sujet des renseignements présentés de manière conviviale.

La réconciliation par la guérison et le règlement des griefs :

- Le règlement extrajudiciaire de 17 poursuites de nature générale.
- L'établissement de neuf projets pilotes, conçus localement par les demandeurs et la défense, pour mettre à l'essai des approches permettant de procéder au règlement extrajudiciaire des différends associés aux pensionnats. Un règlement a été conclu dans un certain nombre de causes impliquant au total 62 personnes.



Les initiatives de partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, les Premières nations et les Inuits :

- Une entente conclue entre les dirigeants nationaux autochtones et les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones en vue de se réunir chaque année et d'établir un processus permanent pour obtenir des résultats concrets grâce à des initiatives de coopération.
- Au nombre des travaux entrepris par les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, la création de stratégies pour former des partenariats qui rendront plus productifs les travaux bilatéraux sur les questions autochtones. Ces stratégies préconisent la collaboration horizontale au sein du gouvernement fédéral, ainsi qu'avec d'autres intervenants au pays et dans les régions; elles insistent sur les secteurs où des approches pratiques peuvent aboutir à des résultats durables et mesurables pour toutes les parties en cause.
- Le Conseil ministériel fédéral-provincial-territorial du renouvellement de la politique sociale, ainsi que les dirigeants nationaux autochtones, ont confirmé officiellement que les organisations nationales autochtones participeraient à la mise en oeuvre de l'Accord cadre sur l'union sociale, dans les cas où il concerne les Autochtones. Le Conseil et les dirigeants ont en outre convenu d'élaborer un processus de révision triennale de l'Accord.

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

Tous les ordres de gouvernement doivent passer outre les querelles de compétence, travailler en coopération et utiliser de nouvelles approches propices au partenariat pour que la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits s'améliore de façon concrète.

Le nombre accru de litiges pose un sérieux défi au renouvellement des partenariats avec les Autochtones. Durant la dernière décennie, le nombre des poursuites d'ordre général s'est multiplié par six (de 99 causes en 1987 à 666 causes à la fin de mars 2000). Au cours des trois dernières années, les causes associées aux pensionnats sont passées de 88 au début de 1997 à 3 348 à la fin de mars 2000; elles impliquaient alors 6 188 personnes à la fin de mars 2000.

Le climat conflictuel caractérisant les litiges nuit à l'atteinte des objectifs à long terme de *Rassembler nos forces* et aux aspirations des Autochtones. Pour résoudre les griefs et les injustices, on s'efforce de régler promptement les litiges grâce à des stratégies qui visent le règlement extrajudiciaire des différends, les règlements à l'amiable et la défense vigoureuse des causes jusqu'au jugement.

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour nouer de nouvelles relations de travail avec les Autochtones et sensibiliser davantage le public aux questions qui les concernent. Par ailleurs, les investissements dans le renouvellement des partenariats procureront une solide assise sur laquelle les Premières nations et les Inuits pourront établir des gouvernements durables et responsables, qui rendront leurs collectivités saines et viables sur le plan économique.

Objectif stratégique : Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Quels étaient nos engagements?

En définitive, le résultat envisagé par cet objectif stratégique est le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones grâce à la mise sur pied de gouvernements autochtones stables, légitimes et responsables, dotés des pouvoirs et des ressources permettant de régler localement les problèmes et de fournir aux Autochtones des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens. Le règlement des griefs en suspens ainsi que la négociation des titres fonciers et des titres sur les ressources favoriseront aussi l'atteinte de cet objectif.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant être démontrés par)
<ul style="list-style-type: none"> • Une capacité accrue d'exercice des pouvoirs par les Autochtones • Des ententes sur l'autonomie gouvernementale • Le transfert des fonctions assumées par le gouvernement fédéral • Le règlement négocié des griefs en suspens* 	<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives d'édification des capacités d'exercer les pouvoirs • Le nombre d'ententes négociées sur l'autonomie gouvernementale • Les responsabilités fédérales transférées • Le nombre de règlements de revendications négociés • Un processus amélioré pour les revendications particulières • Une meilleure gestion des litiges

*On peut obtenir des renseignements additionnels à l'adresse : http://www.inac.gc.ca/ps/clm/index_f.html.

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- L'appui apporté au Parlement dans le cadre de l'étude du projet de loi sur l'Accord définitif Nisga'a.
- Le règlement de 19 revendications particulières.
- Des progrès dans les négociations de quelque 70 revendications territoriales globales visant diverses régions à l'échelle du pays.
- La réalisation de plus de 100 projets de perfectionnement professionnel à l'intention d'administrateurs autochtones.
- Le financement de plus de 250 projets de perfectionnement professionnel appuyant les initiatives liées à l'édification des capacités et à l'exercice des pouvoirs par les Premières nations et les Inuits.
- La sanction royale attribuée en juin 1999 à la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. Cette loi prévoit les paramètres selon lesquels les 14 Premières nations signataires sont habilitées à établir leurs propres régimes de gestion foncière et à assumer l'administration et la gestion de leurs terres de réserve.



Les initiatives d'édification des capacités d'exercer les pouvoirs :

- Le financement de 17 propositions préparées par les Premières nations de diverses régions du pays. Ces propositions visent à répondre aux besoins en matière de communication, de modélisation de l'exercice des pouvoirs et d'édification des capacités, et ce, afin de faciliter le passage à l'autonomie gouvernementale.
- L'amorce de travaux avec la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) et l'Assemblée des Premières Nations. Ces travaux portent sur la rédaction d'une proposition pour la création d'un centre de transition où les Autochtones pourront apprendre l'exercice des pouvoirs.
- La poursuite des discussions avec la FSIN et la Saskatchewan sur des questions relatives à la comparabilité du niveau de vie des Autochtones, aux recettes, à l'obligation de rendre compte, aux données démographiques, aux modes de financement et aux modèles d'exercice des pouvoirs pour les Premières nations de la Saskatchewan.
- Le début de discussions préliminaires sur le Traité n° 8 et l'exercice des pouvoirs par les signataires de ce traité.
- Les travaux préparatoires à la constitution d'un réseau sur l'exercice des pouvoirs, notamment l'établissement de relations avec des praticiens de la Harvard University, de la York University et de l'Institut sur la gouvernance.
- La réalisation de progrès substantiels dans les négociations de grande envergure qui portent sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations signataires du Traité n° 3. Dans le cadre de ces discussions, le Canada et les signataires abordent l'élaboration de modèles d'exercice des pouvoirs, la sélection des dirigeants, le ralliement des citoyens et d'autres éléments de l'exercice des pouvoirs. Par ailleurs, un appui a été apporté au processus de réédification de la nation qui doit être mis à l'essai en 2000–2001.
- La conclusion d'ententes de principe détaillées sur l'autonomie gouvernementale des neuf Premières nations de Meadow Lake en Saskatchewan et de la Nation Dakota de Sioux Valley au Manitoba. Ces ententes de principe montrent que la Politique sur le droit inhérent peut également s'appliquer aux traités historiques et elles sont, en outre, un modèle à proposer pour obtenir plus facilement l'assentiment des provinces et permettre ainsi aux Autochtones d'accéder à l'exercice des pouvoirs.
- L'exécution de projets locaux, régionaux et nationaux de perfectionnement professionnel d'une valeur de 17,9 millions de dollars. Ces projets ont pour but d'aider les gouvernements des Premières nations et des Inuits à améliorer leurs structures et leurs procédés d'exercice des pouvoirs, ainsi qu'à renforcer leurs capacités d'administration publique dans le secteur de la gestion foncière, de la protection environnementale, de l'exploitation des ressources et de l'administration générale.
- L'offre d'une formation supplémentaire en activités foncières et fiduciaires, ainsi que de possibilités d'y participer à environ 1 500 administrateurs des Premières nations. Parmi ces derniers, plus de 65 personnes ont participé au programme de formation complète en gestion foncière offert en neuf modules par AINC.

Le nombre d'ententes négociées sur l'autonomie gouvernementale :

- Des progrès constants dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale, réalisés à plus de 80 tables réunissant les représentants de plus de la moitié des collectivités des Premières nations et des Inuits du Canada :
 - une entente de principe avec l'Association des Inuits du Labrador, paraphée par le Canada et Terre-Neuve;

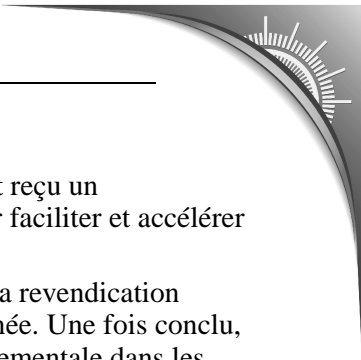
- la signature, par les Territoires du Nord-Ouest, le Canada et les Dogribs, d’une entente de principe sur l’autonomie gouvernementale et la revendication territoriale de cette Première nation;
 - la sanction royale accordée à la *Loi sur l’Accord définitif Nisga’a*;
 - la signature d’une entente cadre avec la Tribu des Bloods en vue de la négociation d’une entente de principe sur l’aide sociale à l’enfance;
 - la conclusion d’une entente cadre tripartite avec la FSIN devant orienter les négociations officielles sur le processus d’autonomie gouvernementale à l’échelle de la province;
 - l’approbation des ententes de principe avec le Conseil tribal de Meadow Lake et la Nation dakota de Sioux Valley. Ces ententes sont maintenant prêtes à être signées;
 - les négociations sur une entente définitive entre le Canada et les United Anishnaabeg Councils sont presque terminées;
 - l’approbation par le Cabinet du modèle d’outil de reconnaissance de l’autonomie gouvernementale proposé par Kahnawake; ce modèle peut maintenant faire l’objet de consultations;
 - les négociations d’une entente sur l’autonomie gouvernementale avec la Première nation de Westbank sont presque terminées.
- L’Accord politique du Nunavik, signé par les Inuits, le Québec et le Canada le 5 novembre 1999, s’est traduit par la création subséquente de la Commission du Nunavik chargée d’élaborer et de recommander une forme de gouvernement pour les résidents du Nord québécois.

Les responsabilités fédérales transférées :

- L’initiative conjointe entre l’APN et AINC sur l’élaboration des politiques a permis d’établir un processus d’exécution des possibilités d’action et des modalités opérationnelles jugées prioritaires par les Premières nations, dans le but de leur transférer la prestation des services.
- Cinq Premières nations ont participé à l’Initiative de gestion du pétrole et du gaz des Indiens. Ce projet pilote devrait, avec le temps, aboutir à la gestion et à la maîtrise par les Premières nations des ressources pétrolières et gazières sur les terres de réserve.
- Un total de 127 Premières nations ont participé au Programme régional d’administration des terres d’AINC. De plus, en 1999–2000, 15 autres Premières nations ont administré leurs terres de réserve conformément aux articles 53 et 60 de la *Loi sur les Indiens*, et trois des 14 Premières nations signataires de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* ont entrepris leurs activités de gestion de façon conforme aux dispositions de la *Loi*.

Le nombre de règlements de revendications négociés :

- Les négociateurs ont paraphé une entente de principe avec l’Association des Inuits du Labrador, le 10 mai 1999. Les membres ont voté en faveur de la ratification de l’entente dans une proportion de 80 %.
- Une approche commune avec les Mamuituns a été signée le 19 janvier 2000; celle-ci représente une percée importante dans les négociations entre les Innus-Montagnais, le Québec et le Canada. L’approche porte sur des éléments clés comme les titres de propriété et les droits fonciers issus des traités, la pratique des activités traditionnelles, le partage des ressources, l’autonomie gouvernementale, la délimitation du territoire, l’imposition et les questions financières.

-
- 
- Un cadre stratégique a été élaboré et des mesures associées aux traités ont reçu un financement. Cet ensemble d'instruments de négociation a été conçu pour faciliter et accélérer la conclusion des traités en Colombie-Britannique.
 - Le 7 janvier 2000, une entente de principe devant mener à un accord sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Dogribs a été signée. Une fois conclu, l'accord avec les Dogribs sera le premier accord sur l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest et le premier dans ce territoire à combiner la revendication territoriale et l'autonomie gouvernementale.
 - Le Canada et les Dénés du Manitoba ont signé une entente cadre visant le règlement à l'amiable de l'affaire Samuel. Le Canada envisage également une entente semblable avec les Denesulines de la Saskatchewan. Les négociations porteront sur les droits de récolte revendiqués dans des régions situées au nord du 60^e parallèle, ainsi que sur les questions connexes.

Un processus amélioré pour les revendications particulières :

- Au cours de l'exercice financier 1999–2000, le Ministère a réglé 19 revendications particulières représentant une somme totale de 149 millions de dollars.
- Durant la même période, 91 revendications qui faisaient l'objet d'une évaluation sont passées à l'étape des négociations.
- La conception et la mise sur pied d'une base de données sur les revendications particulières, approuvée par le Vérificateur général, ont permis de procéder à une meilleure reddition des comptes.

Une meilleure gestion des litiges :

- AINC continue à appliquer une méthode de gestion des litiges par portefeuille, grâce à laquelle il sera possible de gérer les causes par groupes, de la réception des dossiers jusqu'au règlement des litiges, et de ralentir la montée de leurs répercussions et de leurs coûts. Des stratégies de prévention et de règlement des différends joueront également un rôle positif à cet égard. En 1999, deux nouveaux portefeuilles se sont ajoutés : les traités historiques et les litiges opérationnels. De plus, on a conçu à l'automne 1999 une structure organisationnelle qui permet d'accorder aux grandes priorités toute l'attention qu'elles méritent. Celle-ci est présentement en voie d'implantation.
- *Les processus de règlement extrajudiciaire des différends* : En 1998–1999, les dialogues préliminaires visant le règlement des litiges associés aux pensionnats ont incité les collectivités à créer et à lancer des projets pilotes axés sur la guérison et la résolution des différends.
- *La gestion du risque* : On a produit une ébauche de lignes directrices sur l'évaluation du risque (le risque financier et juridique). Un processus de sélection stratégique des litiges a été mis au point en janvier 2000. Un comité regroupant des représentants d'AINC et du ministère de la Justice examine les nouvelles causes dès les premiers jours de leur réception pour procéder à une évaluation initiale. Un mécanisme particulier a été mis en place pour fournir une synthèse des nouvelles causes aux cadres supérieurs et leur donner un préavis des décisions des tribunaux sur le point d'être rendues.
- *La planification d'urgence* : On a élaboré et mis à l'essai des paramètres de planification de mesures d'urgence relatives à plusieurs importantes décisions des tribunaux.

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

La taille et l'isolement de nombreuses collectivités des Premières nations, combinés aux relations mal articulées avec les autres gouvernements qui dispensent des services semblables à ceux d'AINC, ont des répercussions majeures sur la capacité du Ministère d'effectuer ses activités. L'attention que portent les médias aux questions liées à l'exercice des pouvoirs par les Autochtones a accru la sensibilisation du public à cet égard et son désir d'assister à des progrès plus rapides en matière d'autonomie gouvernementale. L'attention croissante accordée à la reddition des comptes et à la nécessité de faire de meilleurs rapports d'activités au Ministre et au Parlement s'est traduite par une insistance sur les initiatives visant la reddition des comptes et le perfectionnement professionnel, tous deux des éléments essentiels de *Rassembler nos forces* et de la stratégie *Vers le développement durable*.

En quoi cela est-il rentable?

Non seulement le règlement des revendications et la promotion de l'autonomie gouvernementale nous permettent de nous acquitter de nos obligations juridiques, mais ils bénéficient à tous les Canadiens, ainsi qu'aux Premières nations en procurant à leurs collectivités les ressources et l'assise économique voulues pour réduire leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale et améliorer leurs conditions socio-économiques. Le règlement des revendications dissipe l'incertitude relative aux titres fonciers. Par conséquent, les transactions commerciales en sont facilitées et le développement économique en est stimulé. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale font en sorte que les collectivités des Premières nations et des Inuits disposent de gouvernements stables, légitimes et responsables, ayant la capacité de favoriser le bien-être économique en procurant à leurs commettants la qualité de vie et les normes de services dont jouissent la plupart des autres Canadiens.

Les initiatives de perfectionnement professionnel ont porté surtout sur l'édification des capacités en matière d'administration publique chez les Premières nations, ainsi que sur les structures et les paramètres visant à favoriser l'exercice des pouvoirs et la reddition de comptes par les Premières nations. La création d'un environnement propice au développement durable favorisera les partenariats avec d'autres intérêts des secteurs public et privé et se traduira par des investissements, le développement économique, de l'emploi et une plus grande autosuffisance.

Une vérification du programme du financement de la recherche et des négociations en matière de revendications a conclu qu'il était généralement bien administré.

(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

Des initiatives comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et les négociations sur les revendications territoriales globales contribuent aussi de manière significative à accroître la participation des Premières nations à la gestion des ressources naturelles et à établir des régimes de réglementation environnementale efficaces et appropriés à la culture, comme le prévoit la stratégie *Vers le développement durable*.



Objectif stratégique : Établir une nouvelle relation financière

Quels étaient nos engagements ?

Cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** une nouvelle relation financière obtenue grâce à l'édification des capacités des institutions. Cette édification doit se faire au moyen d'accords financiers qui procureront un financement plus stable et mieux prévisible tout en favorisant la production de recettes autonomes et en aidant les gouvernements et les institutions autochtones à rendre des comptes à leurs membres.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
<ul style="list-style-type: none">• De nouveaux modèles d'accords financiers	<ul style="list-style-type: none">• De nouveaux transferts financiers de gouvernement à gouvernement et de nouvelles institutions
<ul style="list-style-type: none">• Une reddition des comptes plus rigoureuse	<ul style="list-style-type: none">• De meilleures mesures locales de reddition des comptes
<ul style="list-style-type: none">• Des compétences et des capacités financières chez les Premières nations	<ul style="list-style-type: none">• Des initiatives d'édification des capacités des collectivités

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- À la fin de l'exercice financier, 93 % des collectivités des Premières nations avaient réalisé des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion des collectivités.
- Un modèle national d'entente de transfert financier entre le Canada et les Premières nations était élaboré.
- Avec l'appui financier prévu dans *Rassembler nos forces*, l'Association des agents financiers autochtones décernait ses premières attestations de gestionnaires financiers autochtones agréés.
- Le Canada, la Saskatchewan et la FSIN ont terminé leurs discussions précédant les négociations de la table commune, qui porteront sur les relations financières et l'exercice des pouvoirs.
- En décembre 1999, les intéressés signaient un protocole d'entente marquant le début des travaux de la table de négociation nationale sur les relations financières.
- Les partenaires de l'APN et des comptables généraux agréés (CGA) ont publié un guide visant à améliorer la qualité des rapports (<http://www.cga-canada.org>).

De nouveaux transferts financiers de gouvernement à gouvernement et de nouvelles institutions :

- Le Canada et l'APN ont signé un protocole d'entente visant l'établissement d'une table de négociation nationale sur les relations financières.
- Un document a été élaboré pour préciser l'objet, les buts et les plans concernant les institutions financières nationales.
- Les discussions préliminaires de la table de négociation sur les relations financières entre le Canada, la Saskatchewan et la FSIN se sont conclues de manière fructueuse.
- On a pu renouveler, avec sept Premières nations exerçant leur autonomie gouvernementale, des ententes de transfert financier; les nouvelles ententes prévoient les premières mesures de remplacement des paiements de transfert fédéraux par des recettes autonomes.

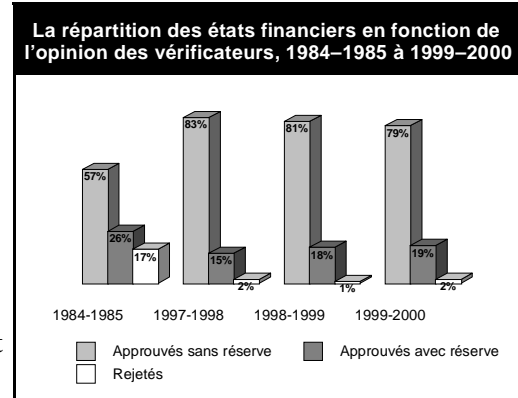
De meilleures mesures locales de reddition des comptes :

- Les partenaires de l'APN et des comptables généraux agréés ont publié un guide pour améliorer la qualité des rapports (<http://www.cga-canada.org>).
- Les chefs de l'Alberta ont mené des projets de recherche et de démonstration pour doter les gouvernements des Premières nations de codes financiers comparables à ceux des autres gouvernements.

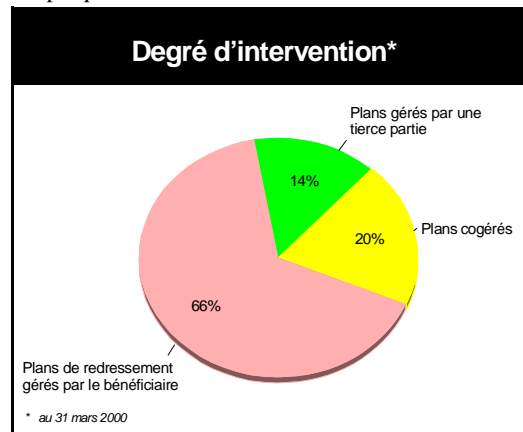
En s'inspirant des normes utilisées par les gouvernements du Canada, les Premières nations ont beaucoup amélioré la qualité de leurs états financiers annuels consolidés. Depuis 1984-1985, le nombre d'états financiers des Premières nations auxquels un vérificateur indépendant et agréé a accordé une opinion favorable (état approuvé sans réserve) est passé de 57 % à 79 % (voir le graphique 5). De plus, les rapports de vérification produits sont divulgués en temps plus opportun tant aux membres de la bande qu'au gouvernement fédéral. AINC reçoit maintenant environ 60 % des rapports de vérification des états financier des Premières nations dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier.

- AINC étudie les rapports de vérification des états financiers des Premières nations afin d'évaluer leur santé financière et la mesure dans laquelle elles respectent les exigences précisées dans les ententes de financement. Au 31 mars 2000, 75 % des rapports de vérification n'exigeaient aucun suivi (672 des 892 rapports). Quand un rapport de vérification cernait un problème comme l'endettement excessif (les Premières nations ont recours à l'endettement surtout à des fins de logement ou de développement économique), une intervention était alors requise. AINC a recours à trois types d'intervention dont la gravité varie en fonction de celle du problème; le Ministère peut exiger un plan d'action géré par la Première nation en cause, un plan cogéré ou encore un plan géré par une tierce partie (voir le graphique 6).

Graphique 5



Graphique 6



-
- En 1999–2000, AINC a pris des mesures pour rationaliser et rendre plus cohérent le processus de traitement des allégations concernant les Premières nations. Parmi ces mesures, mentionnons la nomination d'un coordonnateur national, l'établissement de définitions précises des allégations (méfaits criminels) et des plaintes (mauvaise gestion ou méfaits non criminels). Le Ministère a aussi élaboré et diffusé des directives nationales sur la façon de s'occuper des allégations, ainsi qu'une base de données nationale permettant de faire le suivi des allégations et des plaintes qu'il reçoit.

Une étude sur la façon de transiger avec la correspondance de nature délicate a révélé que les directives ministérielles concernant la façon de gérer les allégations et la correspondance relevant des allégations concernant les Premières nations ont été mises en œuvre dans toutes les régions.

(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

Les initiatives d'édification des capacités des collectivités :

- La création de l'Association des agents financiers autochtones du Canada.
- La création de l'attestation de gestionnaire financier autochtone agréé (GFAA).
- Le lancement d'un programme de formation menant à l'attestation de GFAA.

Quels sont les facteurs influençant le rendement ?

Les discussions sur les recettes autonomes doivent tenir compte du degré plutôt faible de développement économique dans les collectivités des Premières nations, ainsi que des préoccupations de ces dernières quant aux répercussions des recettes autonomes sur les transferts fédéraux pour les programmes et les services. De plus, les capacités en matière d'administration des fonds publics varient beaucoup d'une Première nation à l'autre et il y en a plus de 600. Depuis que les gouvernements des Premières nations ont commencé à participer davantage à la gestion et à la prestation de programmes, des progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités et dans la reddition des comptes, mais il reste encore du travail à accomplir. Les Premières nations reconnaissent de plus en plus qu'il importe de définir un cadre de reddition de comptes qui est réceptif aux besoins de leurs collectivités et qui accroît leur crédibilité auprès du public canadien. Le Ministère va continuer à élaborer, avec les Premières nations, des ententes en matière d'exercice des pouvoirs qui seront pratiques, durables, et fondées sur la légitimité ainsi que l'obligation de rendre des comptes.

En quoi cela est-il rentable?

Il faut du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais elles se traduiront par des sources de financement plus stables et mieux prévisibles pour les Premières nations ainsi que par des gouvernements des Premières nations de plus en plus autosuffisants. Ces nouvelles relations appuieront la prestation des programmes et des services et rehausseront la confiance du public dans la gestion gouvernementale. Elles procureront une plus grande stabilité et permettront une utilisation plus efficace des ressources financières. L'instauration d'une saine gestion et d'une forte obligation de rendre compte dans les collectivités des Premières nations accroîtra la confiance des investisseurs, stimulera les partenariats économiques et améliorera les conditions de vie des Premières nations.

Objectif stratégique : Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens

Quels étaient nos engagements?

La poursuite de cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** une qualité de vie chez les Premières nations qui est comparable à celle des collectivités avoisinantes. Pour ce faire, il faut réduire l'écart dans les conditions socio-économiques et travailler à l'amélioration du niveau de vie. Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens se réaliseront grâce à des partenariats avec les Premières nations, les autres gouvernements et le secteur privé.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
<ul style="list-style-type: none"> • Une plus grande autosuffisance grâce à de meilleurs programmes d'éducation et d'aide sociale active 	<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives pour accroître l'autosuffisance • De meilleurs services d'aide à l'enfance et à la jeunesse • De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux de scolarisation
<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure santé et une plus grande sécurité grâce à de meilleurs logements et à une meilleure infrastructure communautaire * 	<ul style="list-style-type: none"> • De meilleurs logements dans les réserves • De meilleurs services d'égout et d'approvisionnement en eau dans les réserves • Des mesures d'assainissement de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> • Un développement économique renforcé grâce à un meilleur accès aux possibilités économiques à l'intérieur et à l'extérieur des réserves 	<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats économiques • Des activités commerciales • Des négociations sur l'accès aux ressources • Un plus grand accès aux capitaux • L'accès aux marchés • La participation au marché du travail

* On peut obtenir plus de renseignements à l'adresse http://www.inac.gc.ca/ps/hsg/cih/index_f.html.

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- En mars 2000, 148 projets pilotes de réforme de la sécurité du revenu étaient en cours et 398 collectivités des Premières nations y participaient.
- Plus de 80 Premières nations ont participé à des initiatives communautaires dans le domaine du logement.
- On a fourni à 27 collectivités des systèmes d'égout et d'approvisionnement en eau.

Les principales réalisations (suite) :

- Les responsables du Fonds pour la création de possibilités économiques et de l'Initiative d'acquisition des ressources ont attribué la somme de 12,5 millions de dollars à 181 projets d'entreprises qui ont permis de créer 957 emplois à temps plein et 494 emplois à temps partiel.
- Les proportions de logements pourvus de systèmes d'approvisionnement en eau et de systèmes d'égout ont atteint respectivement 98 % et 94 %.
- Chez les Premières nations, le nombre d'étudiants inscrits aux études postsecondaires est passé de 250 en 1968-1969 à 24 482 en 1994-1995 et à environ 27 200 en 1999-2000.
- Au cours de 1999-2000, AINC a investi 1,8 million de dollars dans l'étude de 142 autres sites contaminés. De plus, AINC a consacré 16,5 millions de dollars à la réalisation de travaux d'assainissement de l'environnement dans 173 autres sites contaminés.

Les initiatives pour accroître l'autosuffisance :

- 398 collectivités des Premières nations participent à 148 projets pilotes de réforme de la sécurité du revenu, qui sont axés sur l'apport d'une aide sociale active plutôt que passive.

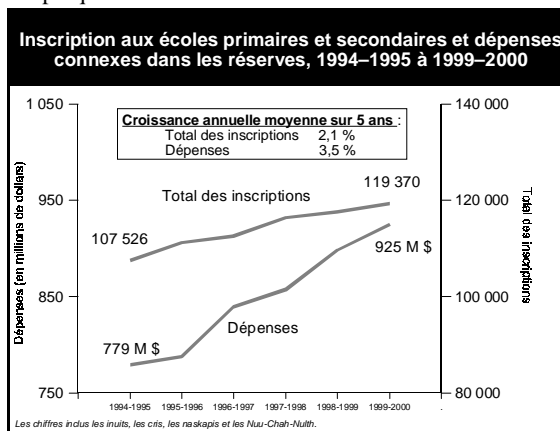
De meilleurs services d'aide à l'enfance et à la jeunesse :

- AINC travaille avec les Premières nations à la mise en œuvre du régime Prestation nationale pour enfants.
- Conformément aux grands objectifs du régime Prestation nationale pour enfants, les Premières nations élaborent des initiatives communautaires qui favorisent l'employabilité des parents ainsi que la santé et le bien-être des enfants des Premières nations.

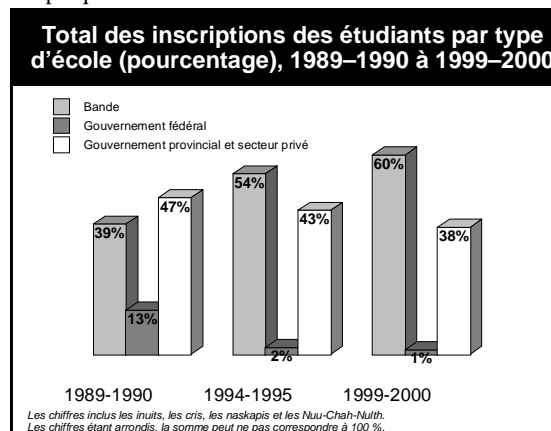
De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux d'achèvement des études :

- AINC accorde son appui à 325 projets de réforme de l'éducation en fonction de critères définis conjointement avec l'APN.
- En 1999-2000, le nombre des élèves des Premières nations qui fréquentaient des écoles primaires et secondaires a atteint 119 370 (voir le graphique 7). Ceci représente un taux de participation de 86 % de la population concernée. C'est dans une proportion de 60 % que les élèves fréquentaient des écoles de réserve administrées par la bande (voir le graphique 8).

Graphique 7

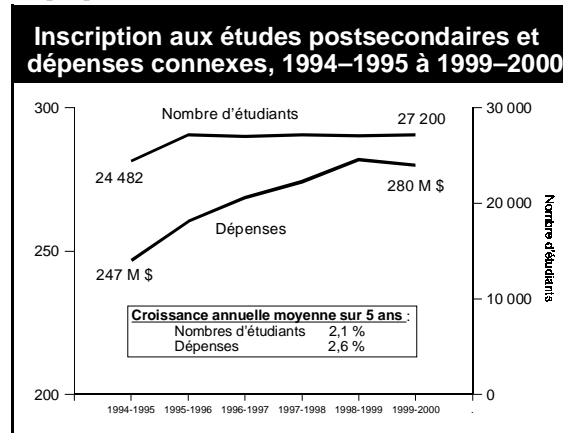


Graphique 8



- Des progrès ont continué se réaliser dans le financement d'espace additionnel dans les écoles de réserve dont la superficie est passée de 709 310 m² en 1994-1995 à 876 997 m² en 1999-2000 (c'est-à-dire un taux de croissance annuelle de 4,3 % sur cinq ans).
- Depuis 1994-1995, les investissements dans le budget de l'éducation postsecondaire sont passés de 247 millions de dollars à 280 millions (voir le graphique 9). La liste d'inscription des étudiants des Premières nations s'est allongée, passant de 250 noms en 1968-1969, à 24 482 en 1994-1995, puis à environ 27 200 en 1999-2000. Le taux d'emploi chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves est substantiellement plus haut pour les diplômés du niveau postsecondaire (64 %) que pour les diplômés du secondaire (45 %).
- Les revenus moyens d'emploi sont aussi plus élevés pour les diplômés de niveau postsecondaire (18 751 \$ par rapport à 13 996 \$ pour les diplômés du secondaire). Les avantages de l'éducation ne se limitent pas aux collectivités des étudiants.
- La proportion d'Indiens inscrits dans les réserves qui ont poursuivi des études postsecondaires est passée de 26 % en 1991 à 31 % en 1996, en comparaison de 51 % dans l'ensemble du Canada en 1996. Durant la même période, la proportion de ceux qui n'avaient pas un diplôme d'études secondaires a fléchi de 69 % à 63 %.

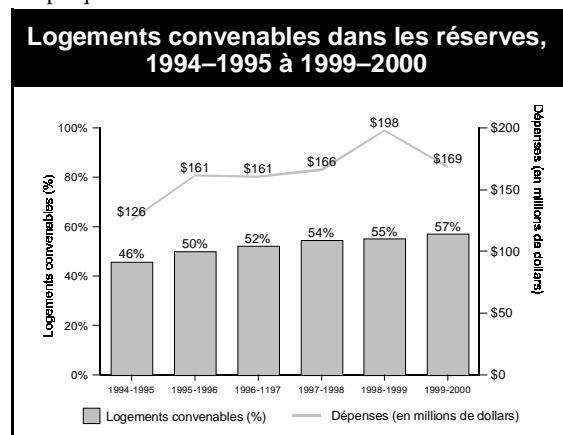
Graphique 9



De meilleurs logements dans les réserves :

- Le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement vise à favoriser le perfectionnement des capacités et l'innovation dans ce domaine. Jusqu'à présent, plus de 40 projets ont reçu des fonds et sont actuellement en cours. On a intégré à plusieurs projets des objectifs de développement durable comme la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, et de l'utilisation des égouts.
- Une étude d'évaluation de cinq projets pilotes, menée dans le cadre de l'Initiative d'innovation en matière de logement des Premières nations, a démontré que le recours à des matériaux de construction et à la main-d'œuvre de source locale s'était révélé utile au succès de l'Initiative.
- La proportion de logements convenables (des unités de logement qui n'exigent aucune rénovation ou réparation mineure ou majeure) dans les réserves est passée de 46 % en 1994-1995 à 57 % en 1999-2000 (voir le graphique 10). Au total, 2 313 unités de logement étaient construites et 3 243 autres étaient rénovées en 1999-2000.

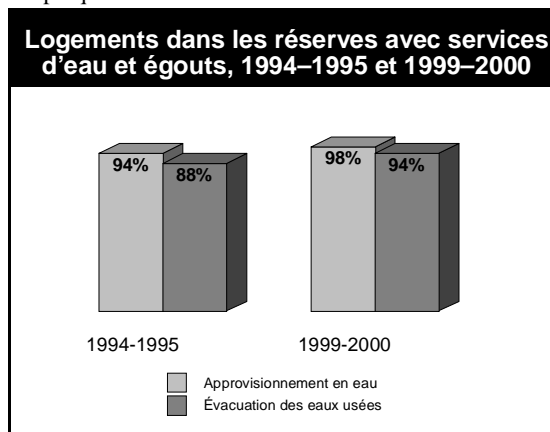
Graphique 10



De meilleurs services d'égout et d'approvisionnement en eau dans les réserves :

- Le Ministère estime qu'il est prioritaire d'augmenter le nombre de logements pourvus d'une infrastructure essentielle et pour ce faire, il finance des projets d'installation de systèmes d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves. En 1999–2000, c'est dans une proportion de 98 % que les logements étaient desservis par un aqueduc et de 94 % qu'ils disposaient d'un système d'égout, ce qui représente une hausse par rapport à 94 % et à 88 % respectivement en 1994–1995 (voir le graphique 11).

Graphique 11



Les mesures d'assainissement de l'environnement :

- Le Ministère a travaillé avec diligence à la réalisation de ses objectifs liés au repérage et à l'évaluation des sites contaminés, ainsi qu'à leur assainissement. Environ 2 400 problèmes environnementaux ont été cernés jusqu'à présent. Au cours de 1999–2000, AINC a investi 1,8 million de dollars dans la réalisation de 142 études supplémentaires de sites contaminés. De plus, des mesures d'assainissement ont été apportées dans 173 autres sites contaminés, à un coût de 16,5 millions de dollars. Ceci porte le nombre total de sites décontaminés ou en voie de l'être à 592.

Les partenariats économiques :

- Dans le cadre du Fonds de partenariat fédéral-provincial-territorial, 13 projets évalués à 18,85 millions ont été approuvés. En guise de contribution, AINC a versé la somme de 1,7 million de dollars. De plus, 1,6 million de dollars ont été remis aux régions dans le but d'appuyer la mise sur pied de tribunes régionales tripartites visant la planification conjointe et la détermination rapide d'importantes possibilités de partenariat dans le domaine des ressources.

Les activités commerciales :

- Les responsables du Fonds pour la création de possibilités économiques et de l'Initiative d'acquisition des ressources ont versé 12,5 millions de dollars pour la réalisation de 181 projets d'entreprises qui ont permis de créer 957 emplois à temps plein et 494 emplois à temps partiel.
- Durant l'exercice financier, on a procédé au traitement et à l'enregistrement de plus de 12 500 baux, permis et licences touchant des terres de réserve, la majorité d'entre eux étant attribués pour la réalisation d'activités de développement économique chez les Premières nations.

Les négociations sur l'accès aux ressources :

- Grâce aux fonds versés dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources, 213 séries de négociations ont été amorcées ou menées à bien. Ces négociations visaient à donner aux Premières nations plus de chances de participer à l'exploitation des ressources naturelles dans les réserves et en dehors des réserves, ainsi qu'aux importants projets économiques susceptibles d'apporter à leurs collectivités des retombées sur le plan financier ou celui de l'emploi.

Un plus libre accès aux capitaux :

- Le Programme de développement des entreprises autochtones a permis à six institutions financières autochtones de recourir au programme d'achat d'une réduction du taux d'intérêts grâce auquel plus de 9 millions de dollars ont pu être consentis en nouveaux prêts au développement à de petites entreprises.

L'accès aux marchés :

- En 1998, le nombre total de marchés accordés à des entreprises autochtones dans le contexte de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones s'élevait à 8 741, pour une somme de 85,3 millions de dollars. Ceci représente une augmentation de près de 10 % par rapport au montant de 76,5 millions de dollars dépensé à ce chapitre en 1997.

La participation au marché du travail :

- L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a poursuivi ses efforts pour favoriser et appuyer le recrutement des Autochtones dans les secteurs public et privé.

Les résultats d'un étude sur la Stratégie d'emploi pour les jeunes, financée par AINC, indiquent que les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits, les employeurs et les collectivités commencent à constater des résultats positifs. La phase II de l'évaluation est présentement en cours.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

Les défis inhérents à la réduction des écarts entre le niveau de vie des Autochtones et celui des non-Autochtones se compliquent du fait que la population des Indiens inscrits s'accroît presque deux fois plus vite que l'ensemble de la population canadienne. De plus, si on observe la population des Indiens inscrits, on remarquera que 57,5 % d'entre eux ont moins de 30 ans et qu'environ 32,4 % de ces derniers en ont moins de 15, ce qui accentue la demande d'espace dans les écoles, de logements, d'infrastructure publique, de services sociaux et d'emplois.

En quoi cela est-il rentable?

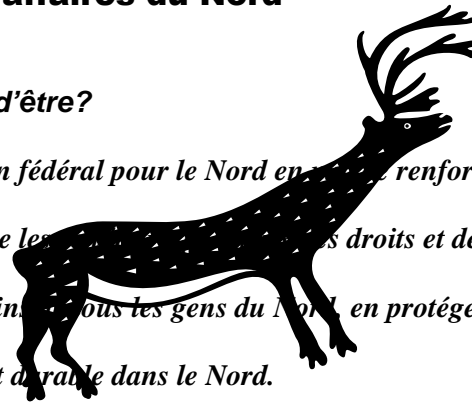
Les résultats se sont révélés variables. Certaines collectivités des Premières nations et des Inuits ont réalisé des progrès importants. Par ailleurs, beaucoup trop de collectivités accusent toujours du retard en ce qui concerne la majorité des facteurs déterminants d'une saine collectivité. Les investissements qui se traduisent par des collectivités, des économies et des citoyens solides entraînent une réduction correspondante des coûts en services de santé et sociaux. Ces investissements contribuent non seulement à la santé et au bien-être des populations dans les réserves, mais aussi à la prospérité du Canada. Les efforts d'AINC pour assurer un développement durable dans les collectivités s'inspirent du principe de la stratégie *Vers le développement durable*, selon lequel les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement doivent être abordés de façon intégrée.

Ces investissements démontrent aussi l'engagement d'AINC envers le principe de l'Union sociale – la comparabilité dans la prestation des services et la mobilité. Les projets de développement économique profitent indirectement aux collectivités avoisinantes grâce à la création d'emplois ainsi qu'à la stabilité et à la croissance économiques régionales.

Le Programme des affaires du Nord

Quelle est notre raison d'être?

Administrer le Plan d'action fédéral pour le Nord en renforçant les régimes territoriaux d'exercice des pouvoirs et de les appuyer dans la protection des droits et des intérêts des Autochtones, tout en répondant aux besoins de tous les gens du Nord, en protégeant l'environnement et en favorisant le développement durable dans le Nord.



Ce qu'il en a coûté?

Dépenses prévues	165 793 900 \$
Dépenses totales autorisées	221 786 362 \$
Dépenses réelles en 1999–2000	216 799 125 \$

L'explication des écarts

L'écart d'environ 56 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable aux éléments importants suivants : l'extinction des incendies au Yukon (15 millions de dollars); l'infrastructure communautaire au Nunavut (6 millions de dollars); les contributions aux programmes d'assainissement de l'environnement, de gestion des déchets et de lutte contre les contaminants (13 millions de dollars); et les coûts de fonctionnement pour d'importantes initiatives comme celles de l'établissement du Nunavut et de la dévolution au Yukon, ainsi que les coûts accrus pour le personnel nécessaire à la prestation des programmes (21 millions de dollars).

L'écart d'environ 5 millions de dollars entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles s'explique principalement par le report à des années ultérieures du financement des ressources de fonctionnement.

Quels sont les objectifs stratégiques du Programme des affaires du Nord?

Appuyer le Plan d'action pour le Nord en faisant ce qui suit :

- Gérer les intérêts fédéraux – 102 millions de dollars;
- Favoriser le développement durable dans le Nord – 114,8 millions de dollars.

Les pages suivantes décrivent les objectifs, les résultats prévus et une évaluation de la rentabilité pour chacun des objectifs stratégiques.

Objectif stratégique : Gérer les intérêts fédéraux

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** la gestion fructueuse des intérêts fédéraux, obtenue en renforçant les régimes politiques dans le Nord et en procédant à l'intégration des relations. Pour y arriver, il faut s'acquitter des responsabilités fédérales courantes et réaliser diverses initiatives, notamment le transfert aux gouvernements territoriaux et autochtones des responsabilités de type provincial concernant la gestion des terres et des ressources. Jusqu'à ce que le transfert soit complété, les principales responsabilités demeurent la gestion efficace des ressources du Nord et la promotion du développement durable.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
<ul style="list-style-type: none"> • Une évolution politique progressive, réalisée notamment en transférant les pouvoirs et les programmes de type provincial de manière respectueuse du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale 	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de nouvelles relations intergouvernementales avec le Nunavut et les T. N.-O. • L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du nouveau gouvernement du Nunavut • La mise au point et la conclusion d'une entente exhaustive de transfert des pouvoirs avec le gouvernement du Yukon • L'adoption de lois relatives aux pouvoirs revendiqués en matière de gestion des ressources • L'établissement de solides relations internationales dans l'Arctique • La prestation améliorée du Service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste)

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du nouveau gouvernement du Nunavut, notamment l'appui à un important programme d'amélioration de l'infrastructure municipale dans 11 collectivités.
- La réalisation de progrès dans le transfert des pouvoirs, de la compétence et des responsabilités de type provincial au gouvernement du Yukon.
- La promulgation de la partie 4 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.
- Le dépôt du projet de loi C-62 : *la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*.
- La conclusion d'ententes de transfert des programmes et des services associés aux fonctions du Programme des affaires du Nord avec sept Premières nations du Yukon.

Établir de nouvelles modalités intergouvernementales au Nunavut et dans les T. N.-O. :

Le Nunavut

- L'établissement d'un bureau régional au Nunavut, d'un groupe de travail de hauts représentants du Nunavut et d'un groupe de travail réunissant les représentants d'organisations régionales inuites et d'AINC, ainsi que le début des discussions sur la création d'un conseil fédéral du Nunavut.

Les T. N.-O.

- L'inauguration d'une tribune intergouvernementale visant l'atteinte d'un consensus entre les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones sur un programme commun d'évolution politique dans les T. N.-O.

L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du gouvernement du Nunavut :

- La réalisation de travaux en collaboration avec le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporated et d'autres partenaires en vue de l'achèvement de deux importantes initiatives : le programme progressif d'infrastructure au Nunavut (11 bureaux du gouvernement du Nunavut et 250 unités de logement pour les employés ont été construits un an avant l'échéance prévue et dans les limites du budget par la Corporation de construction du Nunavut qui appartient à part entière à des Inuits); et la Stratégie de développement des ressources humaines du Nunavut.

L'évaluation provisoire de l'entente de partenariat sur l'infrastructure du Nunavut a révélé que les travaux de construction avaient été réalisés dans les délais prévus ou même avant. La nouvelle infrastructure excède les normes locales et la Corporation de construction du Nunavut a dépassé les exigences liées à la main-d'œuvre locale, ayant ainsi des répercussions favorables sur l'économie locale.

(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

La conclusion d'une entente exhaustive sur le transfert des pouvoirs au gouvernement du Yukon :

- La poursuite des négociations multipartites visant à finaliser l'entente de transfert des pouvoirs.
- La conclusion d'ententes de transfert des programmes et des services avec sept Premières nations concernant les fonctions de gestion des terres et des ressources sur les terres visées par le règlement de revendications.

L'adoption de lois relatives aux pouvoirs revendiqués en matière de gestion des ressources :

- La promulgation de la partie 4 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.
- Le dépôt du projet de loi C-62 : la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*.

L'établissement de solides relations internationales dans l'Arctique :

- Une assistance apportée au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dans l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique intitulé « Le volet nordique de la politique étrangère du Canada » (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/arctic>).
- La poursuite de l'appui aux travaux du Conseil de l'Arctique, notamment la mise en œuvre de l'initiative sur l'avenir des enfants et des jeunes dans l'Arctique et l'adoption d'une nouvelle orientation vers l'édification des capacités. L'appui à deux nouvelles demandes d'adhésion permanente au Conseil de l'Arctique, formulées par le Conseil tribal des Gwich'in et le Conseil des Athabascans de l'Arctique (<http://arctic-council.usgs.gov>).
- La poursuite des travaux associés à la situation critique qui règne en Russie septentrionale sur les plans socio-économique et environnemental. On continue notamment la mise en œuvre d'un récent protocole d'entente conclu entre AINC et ses homologues russes. L'entente porte sur la création d'entreprises pour les femmes autochtones du Nord et vise aussi à faciliter les relations entre les entreprises d'exploitation du pétrole et du gaz et les collectivités autochtones dans le nord de la Russie.
- L'achèvement, avec Environnement Canada, du chapitre de l'Arctique et des chapitres nationaux du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et la participation continue au Programme d'action régional de l'Arctique.

La prestation améliorée du Service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste) :

- La hausse de 10 % du volume des livraisons aériennes de produits alimentaires, qui s'est effectuée sans augmentation des tarifs postaux.

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

La conclusion d'une entente de transfert des pouvoirs avec le gouvernement du Yukon dépend du règlement des revendications territoriales et de la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Les progrès en matière de transfert des pouvoirs aux T. N.-O. dépendent des mêmes facteurs, mais ils sont aussi tributaires de l'atteinte d'un consensus entre les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones sur un programme commun de dévolution. L'avancement de la dévolution au Nunavut dépendra des objectifs stratégiques et des capacités du tout nouveau gouvernement territorial. Dans les trois territoires, les enjeux entourant les ressources, l'échéancier et la complexité des questions qui doivent être réglées posent les mêmes défis aux partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones. Il faut aussi créer les lois nécessaires au règlement des questions complexes de la gestion intégrée des ressources dans les territoires; mentionnons toutefois que ces lois ne représentent qu'une partie du programme d'élaboration de lois du Ministère.



En quoi cela est-il rentable?

Le Nord traverse encore une période cruciale de son évolution politique. Le troisième territoire du Canada, le Nunavut, est devenu réalité le 1^{er} avril 1999. Le gouvernement du Yukon et les Premières nations de ce territoire ont conclu une entente sur plusieurs éléments importants du transfert des pouvoirs. Celle-ci forme l'assise qui permettra au gouvernement du Yukon d'assumer les responsabilités liées à la gestion des terres, des eaux et des ressources minières et forestières. La dévolution se traduira par des territoires plus forts et davantage autosuffisants. De plus, grâce à certains progrès réalisés, les Autochtones du Nord deviendront partenaires à part entière dans la gestion des ressources naturelles du Nord, et ce, en participant à la mise sur pied des offices et des organismes de gestion des ressources. Au Yukon, sept Premières nations ayant accédé à l'autonomie gouvernementale ont conclu des ententes avec le Canada pour assumer la responsabilité des fonds et de la prestation des programmes sur les terres visées par leurs ententes. Dans les T. N.-O., des initiatives ont été lancées dans le but d'évaluer et, au besoin, de renforcer les processus de réglementation en vue d'assurer une exploitation responsable des ressources. Des institutions d'exercice des pouvoirs plus fortes et des relations plus étroites faciliteront la réalisation des objectifs pour le Nord, notamment la création d'un climat plus favorable au développement économique et aux possibilités d'emploi et de croissance qui en découlent dans toutes les régions du Nord. Les subventions versées pour la livraison d'aliments nutritifs périssables et d'autres denrées essentielles aux collectivités nordiques éloignées favorisent l'acquisition d'habitudes alimentaires plus saines et réduisent le coût d'un régime alimentaire nutritif.

Objectif stratégique : Favoriser le développement durable dans le Nord

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** des collectivités plus fortes, dotées d'économies viables dans le Nord. Il se réalisera grâce au développement durable dans le Nord, notamment par la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
<ul style="list-style-type: none">• Le développement durable dans le Nord ainsi que des collectivités et des économies plus fortes dans le Nord	<ul style="list-style-type: none">• Des lois, des politiques et des règlements efficaces en matière de ressources naturelles• La protection constante de l'environnement et des ressources renouvelables dans l'Arctique• La stimulation des activités d'exploitation des ressources• L'élaboration d'une Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- La tenue d'une série de consultations auprès de plusieurs ministères et de collectivités nordiques nous a permis de commencer à élaborer une stratégie fédérale horizontale de développement durable pour le Nord du Canada.
- L'ouverture de la mine de diamants Ekati s'est traduite par la création de 400 emplois dans les T. N.-O.

Des lois, des règlements et des politiques efficaces en matière de ressources naturelles :

- L'élaboration de modifications à la liste de dispositions législatives et réglementaires désignées et à la liste d'inclusion de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, pour tenir compte des règlements sur l'utilisation des terres minières du Yukon qui doivent entrer en vigueur en juillet 2000.
- Grâce à l'établissement de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, l'élaboration d'un régime révisé d'émission des licences d'utilisation de l'eau dans la région visée par le règlement avec les Inuvialuits, et l'apport de modifications à la *N. W. T. Waters Act*.
- L'élaboration d'une politique à l'appui des plans d'affaires stratégiques visant la surveillance des eaux dans les T. N.-O. et le Nunavut durant la période s'échelonnant de 1998 à 2003.
- L'élaboration de politiques sur le déclassement des stations hydrométriques et l'assainissement de leurs sites, et l'ébauche de politiques sur l'abandon et la restauration des mines, sur l'entreposage sécuritaire des contaminants et sur les ententes relatives aux répercussions et aux avantages.
- La rédaction (pour le Nunavut) et la mise à jour (pour les T. N.-O.) d'un guide sur les exigences et les procédures relatives à l'exploration minière, ainsi qu'à la construction et à l'exploitation de mines au Nunavut et dans les T. N.-O.

La protection constante de l'environnement et des ressources renouvelables :

- La participation à la mise en œuvre du Protocole sur les polluants organiques persistants (POP) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et aux négociations sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement, devant mener à une entente générale sur les POP d'ici 2001.
- La participation aux discussions en comité portant sur le plan d'action régional de l'Amérique du Nord, qui a été créé par la Commission de coopération environnementale pour la saine gestion des produits chimiques, laquelle réunit les pays membres de l'Accord de libre-échange nord-américain.
- L'appui aux travaux du Comité d'examen du régime d'exploitation des placers du Yukon, lesquels visent la gestion des activités d'extraction de l'or et la protection de l'habitat du poisson; l'achèvement du Livre bleu sur les processus d'évaluation environnementale au Yukon.
- L'établissement du comité sur les polluants environnementaux au Nunavut ainsi que la création du site Web sur le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. (http://www.inac.gc.ca/ncp/index_f.html).
- La production d'une stratégie sur les zones protégées dans les T. N.-O.



La stimulation des activités d'exploitation des ressources :

- La détermination des terres à soustraire pour le parc territorial Tombstone et la réserve naturelle intégrale Fishing Branch au Yukon.
- L'ouverture de la mine de diamants Ekati, qui s'est traduite par la création de 400 emplois dans les T. N.-O.
- La réception des premières redevances de la mine Ekati et l'achèvement de l'évaluation environnementale de la mine de diamants Diavik, notamment l'approbation du rapport d'étude approfondie.
- L'évaluation environnementale du projet de pipeline et de puits de Ranger *et al*; l'approbation des plans d'avantages et l'obtention du consentement du gouverneur en conseil à l'égard de l'approbation, par l'Office national de l'énergie, de trois nouveaux projets d'exploitation de champs de gaz dans les T. N.-O.; l'émission de nouveaux droits d'exploration dans le delta du Mackenzie pour la première fois en huit ans.
- La négociation d'une entente visant le transfert de la propriété de la mine Giant à Miramar.
- Un appui accordé, en partenariat avec le gouvernement du Nunavut et le ministère fédéral des Ressources naturelles, au Bureau géoscientifique Canada-Nunavut à Iqaluit.

L'élaboration d'une Stratégie fédérale pour le développement durable dans le Nord :

- La réalisation d'activités précédant l'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable pour le Nord, pour la période de 2001 à 2003, qui consistent à consulter plusieurs ministères et à organiser des ateliers dans les collectivités nordiques.

Une étude portant sur la mise en œuvre de la stratégie Vers le développement durable d'AINC dans le Nord a fait valoir que le Ministère a travaillé avec les Premières nations et les gens du Nord dans la prestation de nombreux programmes qui ont contribué à la réalisation des buts, des objectifs et des mesures prévus dans sa stratégie. Elle conclut également qu'on procède régulièrement à un suivi et à une mise à jour des mesures prises en vertu de la stratégie.

(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

L'exploitation des ressources minières et pétrolières a continué d'alourdir la charge de travail dans les secteurs des inspections, des permis, des enregistrements de concessions minières, de l'administration des droits, de la collecte des redevances, de la vérification des évaluations de ressources minérales, de l'étude de projets, de l'étude et de l'approbation des plans d'avantages, ainsi que des évaluations environnementales. Toutes ces activités incombent au Ministère. En raison de la charge de travail accrue et des nouveaux domaines d'exploitation (comme les diamants), il devient de plus en plus difficile pour AINC d'assurer le respect de la réglementation avec les ressources dont il dispose actuellement. La découverte de vastes champs de gaz dans les T. N.-O. et l'intérêt renouvelé envers l'exploitation des immenses champs de gaz dans le delta du Mackenzie sont à la fois sources de problèmes (la charge de travail et le degré de préparation) et de possibilités (la création de richesse) pour les gouvernements fédéral et territoriaux, ainsi que les gens du Nord.

Pour que le Canada et le Nord réussissent à tirer parti de ces possibilités, un large éventail d'intervenants devront collaborer entre eux et procéder à un certain nombre d'investissements stratégiques. La chute du prix des minéraux et les fermetures de mines qui en ont résulté dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon depuis 1997-1998 continuent d'exiger de nouvelles approches en matière de gestion stratégique. Par exemple, les difficultés financières de la mine Giant des T. N.-O. et de la mine Faro du Yukon ont laissé AINC et le gouvernement fédéral aux prises avec de lourdes responsabilités environnementales. Par ailleurs, les efforts concertés pour rechercher, en partenariat avec le secteur privé, des moyens d'assurer la poursuite des activités des mines ont porté fruit dans une certaine mesure, comme le démontre le transfert de la propriété de la mine Giant à Miramar. Les initiatives visant à trouver des solutions au sein du secteur privé se traduiront, à long terme, par une réduction des obligations éventuelles de la Couronne. Ces initiatives permettront en outre de tirer profit des avantages liés au dynamisme accru des marchés, ainsi que de créer des emplois et des recettes gouvernementales.

Le respect de ses obligations juridiques et réglementaires pose au Ministère d'autres défis. Tous les intervenants, notamment les groupes autochtones, les groupes d'environnementalistes et l'industrie, reconnaissent les avantages que peut procurer un régime législatif et réglementaire stable pour la gestion des ressources. Les tout nouveaux offices de gestion des ressources, associés au large mandat législatif du Ministère, présenteront des défis tant au personnel qu'aux partenaires du Nord en influençant, par exemple, les échéanciers pour l'achèvement des évaluations environnementales.

En quoi cela est-il rentable?

Le Ministère cherche à créer un régime de réglementation efficace et stable et à travailler avec les gens du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé pour tirer profit des possibilités économiques. Ses activités en ce domaine influent directement sur les emplois et la croissance dans toutes les régions du Nord. Les efforts d'AINC en matière de développement durable dans le Nord s'inspirent d'abord et avant tout du principe qu'il doit se produire de manière à ne pas nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le Programme de l'administration

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme de l'administration définit l'orientation des politiques et appuie la saine gestion du Ministère en matière de planification efficace et efficiente, de comptabilité, de ressources humaines, de communications, de gestion de l'information, de technologie de l'information et d'autres services administratifs.

Ce qu'il en a coûté?

Dépenses prévues	74 526 900 \$
Dépenses totales autorisées	92 141 708 \$
Dépenses réelles en 1999–2000	89 874 248 \$

L'explication des écarts

L'écart d'environ 18 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au financement différentiel requis pour apporter des améliorations aux systèmes et effectuer leur entretien, à la restructuration ministérielle et à la rémunération du personnel nécessaire à ces activités.

L'écart d'environ 2 millions de dollars entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles s'explique principalement par le report à des années ultérieures des ressources de fonctionnement.

Quels sont les objectifs stratégiques du Programme de l'administration?

- Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de mener les activités – 89,9 millions de dollars.

Objectif stratégique : Appuyer Rassembler nos forces en trouvant des façons novatrices de mener les activités

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultats ultimes** un programme ministériel efficace et efficace qui procure des services de grande qualité aux Premières nations, aux Inuits et aux gens du Nord, ainsi que la mise en œuvre des principales initiatives prévues dans *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Pour apporter cet appui, il faut trouver des façons novatrices de mener les activités, déployer des efforts considérables et entretenir la coopération entre les organismes.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
<ul style="list-style-type: none"> Un environnement qui favorise la représentation des Autochtones; qui préconise des pratiques de saine gestion, le leadership, l'innovation, les valeurs et l'éthique; et qui se prévaut des possibilités qu'offre le changement 	<ul style="list-style-type: none"> Une représentation autochtone accrue au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente Le leadership dans les pratiques de saine gestion Le leadership dans le développement durable

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- La réalisation d'une évaluation des capacités du Ministère en matière de pratiques de gestion modernes et l'élaboration d'un plan d'action pour tirer parti des nouvelles possibilités de perfectionnement, dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/fn/mmpa_f.html).
- Le respect des engagements en matière de développement durable, notamment un guide sur les meilleures pratiques en gestion immobilière et une étude sur la consommation d'eau et d'énergie dans les installations du Ministère dans le Nord.

Une représentation accrue des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente :

- Le nombre d'employés autochtones au Ministère a atteint 1 061, soit 28 % de l'effectif ministériel. Au cours de l'année, 37 % de tous les postes dont le recrutement s'est effectué de l'extérieur ont été comblés par des Autochtones.
- En 1999, AINC a joué une fois de plus un rôle clé dans le Salon national des carrières pour Autochtones. Cet événement qui a eu lieu en novembre a attiré plus de 1 000 étudiants à Ottawa. On a organisé à cette occasion une tribune libre à laquelle le ministre Nault et le chef national Phil Fontaine ont été conviés pour s'entretenir avec les jeunes Autochtones.



Le leadership dans les pratiques de saine gestion :

- La mise en pratique plus fréquente des compétences, des valeurs et des principes de la gestion du risque prévus dans le Profil d'un chef de file à AINC.
- La réalisation d'une évaluation des capacités en matière de pratiques de gestion moderne (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/fn/mmpa_f.html).
- L'élaboration d'un plan d'action pour profiter des possibilités de perfectionnement relevées dans l'évaluation des pratiques de gestion moderne du Ministère.
- L'assurance d'une même compréhension de la gestion du risque à l'échelle du Ministère.
- L'élaboration d'un plan d'action à l'appui des activités de première ligne.

Le leadership dans le développement durable :

- La poursuite de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la partie 3 de la stratégie *Vers le développement durable* d'AINC, notamment un guide sur les meilleures pratiques en gestion immobilière et une étude sur la consommation d'eau et d'énergie dans les aménagements qui appartiennent au Ministère ou qu'il exploite dans le Nord.
- La vérification du degré d'implantation de la stratégie d'écologisation qu'AINC a créée dans la foulée de la Stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales, laquelle satisfait à la norme ISO 14 001.
- La mise en œuvre de plusieurs recommandations issues d'une vérification, notamment la dotation d'un poste dont le titulaire sera chargé d'agir comme personne-ressource pour les questions entourant l'écologisation des opérations gouvernementales, et de sensibiliser davantage les employés aux politiques, aux activités et aux responsabilités pertinentes.
- L'adhésion aux principes stipulés dans *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée* (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada).

Une vérification de l'implantation de la stratégie d'AINC en vertu de la Stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales a relevé que des efforts considérables avaient été déployés pour élaborer les éléments du cadre de contrôle de la gestion environnementale ministérielle. Par ailleurs, ces efforts semblent s'être concentrés surtout à l'administration centrale et dans quelques régions. Ils ne se sont pas traduits par une implantation systématique d'une gérance environnementale significative ni par des initiatives d'écologisation dans l'ensemble du Ministère.

(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html).

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

Rassembler nos forces préconise une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement. Le Programme de l'administration a apporté un appui clé aux Premières nations et aux Inuits dans l'édification de capacités et l'élaboration de politiques visant à rendre les collectivités fortes et durables, ainsi qu'à établir des structures d'exercice des pouvoirs.

En quoi cela est-il rentable?

L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a mené à la création ou au renforcement de partenariats avec les organisations autochtones, les entreprises du secteur privé, les établissements d'enseignement et les gouvernements.

Le Programme de recrutement d'Autochtones titulaires d'une maîtrise et le Programme de perfectionnement des cadres autochtones ont permis à des Autochtones d'accéder à des postes de responsabilité au Ministère par voie de recrutement ou de nomination.

Durant la période couverte par le présent rapport, les conseillers en apprentissage et en planification des Ressources humaines ont favorisé le leadership, la gestion du risque, les partenariats et les compétences en ressources humaines à l'appui de pratiques de saine gestion. Le Ministère met présentement la dernière main à une étude sur ses pratiques de gestion dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur. Un plan d'action sera ensuite élaboré pour corriger toute lacune cernée dans l'étude.

Le Ministère est au nombre des premiers à participer au projet pilote de modernisation de la fonction de contrôleur. De plus, AINC s'est démarqué des autres ministères en élaborant un excellent cadre de gestion du risque. L'adoption de pratiques de gestion conformes aux objectifs d'une fonction de contrôleur moderne permet de procéder à la meilleure utilisation possible des ressources et d'obtenir des résultats concrets. Conformément à l'esprit de *Rassembler nos forces* et à l'approche du Ministère en matière de leadership, une nouvelle initiative intitulée Appuyer les intervenants de première ligne a été conçue afin d'apporter aux employés qui traitent directement avec les clients un perfectionnement et un soutien continus.

De plus, la mise en œuvre des initiatives « écologiques » dans tous les secteurs du Ministère ainsi que la participation aux activités fédérales d'assainissement de l'environnement se traduiront par des économies à long terme. À court terme, des économies ont été réalisées grâce à la réduction du parc automobile du Ministère et au remplacement des véhicules par des modèles qui consomment moins d'essence.

En adhérant aux principes du document *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*, AINC sera mieux placé pour repérer les meilleures pratiques dans sept secteurs prioritaires d'activité (les approvisionnements, la gestion des déchets, la conservation de l'eau et la gestion des eaux usées, l'efficacité énergétique, la gestion des parcs automobiles, la gestion de l'utilisation des terres et la gestion des ressources humaines). Le document comporte une trousse d'outils comprenant des mesures communes du rendement et des objectifs concrets dans chaque secteur, assurant ainsi une même capacité dans tous les ministères de mesurer et de faire le rapport des résultats. Grâce à ce document, AINC sera capable d'évaluer les progrès et de cerner les lacunes dans l'exécution de ses activités. Par conséquent, AINC sera mieux placé pour faire respecter les lois fédérales, éviter les risques inutiles et, en définitive, limiter l'accroissement éventuel des obligations du Ministère.

La Commission canadienne des affaires polaires

Quelle est la raison d'être de nos activités ?

La Commission canadienne des affaires polaires a été créée par le Parlement en 1991, à titre de principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. La Commission procure aux Canadiens une présence nationale dans les sciences polaires, ce qui concerne les sciences et la technologie, contribuant ainsi à la compréhension des questions polaires. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ce qu'il en a coûté

Dépenses prévues	969 000 \$
Dépenses totales autorisées	1 036 687 \$
Dépenses réelles en 1999–2000	1 020 325 \$

L'explication des écarts

L'écart de 67 687 \$ entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au report des ressources de fonctionnement de 1998–1999. L'écart de 16 362 \$ entre les dépenses réelles et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par le report à des années ultérieures des ressources de fonctionnement.

Quels sont les objectifs stratégiques de la Commission canadienne des affaires polaires?

- La constitution d'une base de savoir sur les régions polaires et la diffusion de ce savoir – 1 million de dollars.

Objectif stratégique : Constituer une base de savoir sur les régions polaires et diffuser ce savoir

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultats ultimes** la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le développement social et économique du Canada, ainsi qu'une renommée internationale accrue pour notre pays en tant que nation circumpolaire. La Commission canadienne des affaires polaires appuiera l'atteinte de cet objectif en vérifiant l'état des connaissances sur les régions polaires, en en faisant la promotion, en en compilant de nouvelles et en les diffusant. Elle recommandera aussi au gouvernement des orientations stratégiques à suivre en matière de sciences et de recherches sur les régions polaires.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
<ul style="list-style-type: none">• Une meilleure compréhension des questions polaires ainsi qu'une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires.	<ul style="list-style-type: none">• Un plus grand savoir sur les questions polaires• La sensibilisation du public aux sciences et à la recherche polaires• Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire• Les sciences et la technologie dans les régions polaires

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- L'établissement du Système canadien d'information sur les régions polaires
- La participation aux travaux du Comité scientifique pour les recherches antarctiques et de l'International Arctic Science Council.

Un plus grand savoir sur les questions polaires :

- La création du Système canadien d'information sur les régions polaires.
- La poursuite de la compilation des renseignements détaillés sur les questions polaires.
- La mise à jour du répertoire des chercheurs dans le domaine des questions polaires.

La sensibilisation du public aux sciences et à la technologie polaire

(<http://www.polarcom.gc.ca>) :

- La publication de bulletins.
- Un rapport sur l'état du savoir polaire.
- La publication des actes et des rapports de conférences.



Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire :

- La participation aux travaux du Comité scientifique pour les recherches antarctiques.
- La participation aux travaux de l'International Arctic Science Council.
- La participation, au nom du Canada, aux travaux du comité consultatif du Conseil de l'Arctique et aux travaux menés de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, sur la mise en œuvre du « Volet nordique de la politique étrangère du Canada ».

Les sciences et la technologie dans les régions polaires :

- Des travaux avec des instituts de recherche des secteurs public et privé en vue d'améliorer la coordination et la diffusion de l'information.
- L'exercice d'un suivi des indicateurs appropriés en sciences polaires.

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

La réussite dépendra du degré d'importance accordé à la recherche polaire par les institutions fédérales et de l'appui de la part du milieu de la recherche polaire. La mesure dans laquelle les objectifs stratégiques se réaliseront est tributaire du financement et des ressources disponibles.

En quoi cela est-il rentable ?

La Commission a apporté une précieuse contribution en ce qui a trait à l'état actuel du savoir canadien sur les questions polaires. Elle a aidé à faire reconnaître sur le plan national la nécessité d'avoir une infrastructure de recherche et d'information de classe mondiale. La Commission est une importante source d'information sur la recherche polaire et elle sert de lien entre le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et les Canadiens. (<http://www.polarcom.gc.ca>). De plus, la Commission constitue le principal point de contact avec le milieu de la recherche polaire. Non seulement ces activités complètent-elles les travaux de la Commission concernant les activités de recherches au pays, mais elles permettent aussi de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux intéressant le Canada.

Section III — Les rapports consolidés

Développement durable

Progrès réalisés dans la mise en oeuvre du développement durable


Les principes du développement durable, tels qu'énoncés dans la Stratégie de développement durable (SDD) du ministère, complètent l'esprit et l'intention de *Rassembler nos forces*. Le but ultime est la mise en oeuvre du développement durable dans les collectivités autochtones, et si les mesures de *Rassembler nos forces* sont mises en oeuvre selon les principes du développement durable, elles constitueront un excellent moyen de progresser vers l'atteinte de ce but.

Le ministère s'est engagé à revoir ses activités en tenant compte du développement durable. Il a entrepris un processus visant à s'assurer que toutes les politiques et tous les programmes ministériels reflètent les principes susmentionnés. L'objectif ultime est que toutes les activités ministérielles reflètent ces principes et y soient conformes. Jusqu'à maintenant, les critères d'admissibilité de plusieurs des programmes clés, y compris du Programme de négociation de l'accès aux ressources et du Programme forestier des Premières nations, ont été modifiés pour inclure les principes du développement durable. D'autres programmes et politiques seront analysés et modifiés au cours des prochaines années pour refléter ces principes.

Des résultats positifs ont été obtenus en matière de développement durable, puisque le MAINC élabore actuellement sa première SDD pour le Nord canadien. Les thèmes suivants ont été acceptés à titre d'objectifs par les gens du Nord et par tous les ministères participant à l'élaboration d'une SDD pour le Nord :

- Environnements humain et naturel sains;
- Nouveaux régimes de gouvernance et réforme politique dans le Nord;
- Utilisation durable des ressources naturelles dans le Nord;
- Collectivités durables;
- Développement durable intégré aux activités internationales du MAINC.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) compte sur Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour fournir des locaux partout au pays. À l'heure actuelle, environ 80 % des bureaux du MAINC se situent dans des installations louées par le truchement de TPSGC. Un protocole d'entente entre les deux ministères est en cours d'élaboration afin de clarifier le rôle de TPSGC dans la prestation de services et de données valables sur l'environnement de travail à la Direction des services administratifs (DSA) à partir des installations. Pour permettre le virage écologique des activités gouvernementales, la DSA doit connaître précisément le rôle de TPSGC afin de pouvoir cerner les mesures à prendre, les objectifs à atteindre et les mesures de rendement à établir dans la prochaine SDD qui sera déposée à la Chambre des communes en décembre 2000.



Situation en ce qui concerne les réservoirs de stockage de combustible se trouvant sur des terres du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC)

Rapport annuel au 30 avril 2000

Comme l'exige la Partie IV de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, soit le Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial*, le présent rapport fournit l'information prévue à l'Annexe II du règlement susmentionné, mise à jour au 31 décembre 1999.

1. Le nombre suivant de systèmes de stockage hors sol :

Sont enregistrés auprès du MAINC : 926.

Sont conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 50.

Ne sont pas conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 876.

Doivent être améliorés selon les dispositions prévues à l'Annexe I des *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* :

- a) 4 en 2000.
- b) N/A en 2001.

2. Le nombre suivant de systèmes de stockage souterrains :

Sont enregistrés auprès du MAINC : 286.

Sont conformes aux *Directives techniques sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains* : 105.

Ne sont pas conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains* : 181.

Doivent être améliorés selon les dispositions prévues à l'Annexe I des *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains* :

- a) 101 en 2000.
- b) N/A en 2001.

Section IV — Le rendement financier

Aperçu du rendement financier

Combien cela a-t-il coûté?	
Affaires indiennes et du Nord Canada	
Dépenses prévues	4 626 853 800 \$
<i>Autorisations totales</i>	4 749 114 979 \$
Dépenses réelles en 1999–2000	4 697 168 895 \$
Commission canadienne des affaires polaires	
Dépenses prévues	969 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	1 036 687 \$
Dépenses réelles en 1999–2000	1 020 325 \$

On a consacré des ressources financières du MAINC et de la Commission canadienne des affaires polaires à assurer la prestation des objectifs énoncés dans le présent document. En outre, on trouve dans le rapport des explications des écarts importants pour chaque secteur d'activité, avec dans chaque cas des détails sur l'utilité de ces dépenses pour les Premières nations, les Inuits, les habitants du Nord et les autres Canadiens, comme suit :

Secteurs d'activité	Explication des écarts importants Déclaré à la :	Rentabilisation de cette activité Déclaré à la :
Services aux Indiens et aux Inuits/ Revendications	page 9	pages 13, 18, 21, 26
Affaires du Nord	page 27	pages 31, 34
Administration	page 35	page 38
Commission canadienne des affaires polaires	page 39	page 41

Les tableaux financiers récapitulatifs qui suivent (tableaux 1 à 10) fournissent des détails supplémentaires sur l'usage que fait le Ministère des ressources financières.

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	1999–2000			
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Programme d'administration				
1	Dépenses du Programme	67,0	83,6	81,3
(L)	Paiements législatifs	7,5	8,5	8,5
	Total du Programme	74,5	92,1	89,9
Programme des affaires indiennes et Inuits				
5	Dépenses de fonctionnement	227,6	265,4	255,1
7	Remise de certaines dettes et obligations dues à Sa Majesté le chef du Canada	-	1,1	1,1
10	Dépenses en capital	13,8	3,1	3,1
15	Subventions et contributions	3 994,0	3 979,2	3 977,7
(L)	Paiements législatifs	151,1	186,3	153,6
	Total du budgétaire	4 386,5	4 435,2	4 390,5
L15	Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons	-	20,0	-
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	-	46,8	(1,2)
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	28,1	28,1	28,2
L25	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	22,8	22,8	22,8
L30	Prêts au conseil des indiens du Yukon au titre des prestations provisoires	0,4	0,4	0,4
	Total du non-budgétaire	51,3	118,1	50,2
	Total du Programme	4 437,8	4 553,3	4 440,7
Programme des affaires du Nord				
35	Dépenses de fonctionnement	84,8	118,3	113,6
40	Subventions et contributions	57,1	77,5	77,1
45	Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	15,7	15,7
(L)	Paiements législatifs	8,3	10,3	10,3
	Total du budgétaire	165,8	221,8	216,8
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	-	0,3	-
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales	-	6,5	-
L81	Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	-	5,0	-
	Total du non-budgétaire	-	11,9	-
	Total du Programme	165,8	233,6	216,8
	Total du Ministère	4 678,1	4 879,1	4 747,4
Commission canadienne des affaires polaires				
50	Dépenses du Programme	0,9	0,9	0,9
(L)	Paiements législatifs	0,1	0,1	0,1
	Total de l'organisme	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Revendications							
(dépenses prévues)	270	56,2	-	327,4	383,6	-	383,6
(autorisations totales)	375	72,8	3,1	368,3	444,2	-	444,2
(réelles)	375	72,8	3,1	368,3	444,2	-	444,2
Services aux Indiens et aux Inuits							
(dépenses prévues)	1 718	193,4	13,8	3 795,8	4 003,0	-	4 003,0
(autorisations totales)	1 689	233,3	17,2	3 740,5	3 991,0	-	3 991,0
(réelles)	1 689	190,2	17,2	3 738,9	3 946,3	-	3 946,3
Affaires du Nord							
(dépenses prévues)	584	108,7	-	57,1	165,8	-	165,8
(autorisations totales)	617	137,5	6,8	77,5	221,8	-	221,8
(réelles)	617	132,8	6,8	77,1	216,8	-	216,8
Administration							
(dépenses prévues)	695	74,1	-	0,5	74,5	-	74,5
(autorisations totales)	784	87,0	4,7	0,5	92,1	-	92,1
(réelles)	784	84,7	4,7	0,5	89,9	-	89,9
Total							
(dépenses prévues)	3 267	432,3	13,8	4 180,8	4 626,9	-	4 626,9
(autorisations totales)	3 465	530,5	31,8	4 186,8	4 749,1	-	4 749,1
(réelles)	3 465	480,5	31,8	4 184,8	4 697,2	-	4 697,2
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
(dépenses prévues)							(60,6)
(autorisations totales)							(117,5)
(réelles)							(117,5)
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(dépenses prévues)							32,0
(autorisations totales)							44,8
(réelles)							44,8
Coût net du programme							
(dépenses prévues)							4 598,2
(autorisations totales)							4 676,4
(réelles)							4 624,5
Commission canadienne des affaires polaires							
(dépenses prévues)	6	1,0	-	-	1,0	-	1,0
(autorisations totales)	6	1,0	-	-	1,0	-	1,0
(réelles)	6	1,0	-	-	1,0	-	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Budgétaire					
Revendications	615,7	445,4	383,6	444,2	444,2
Services aux Indiens et aux Inuits	3 675,9	4 141,7	4 003,0	3 991,0	3 946,3
Affaires du Nord	178,9	256,4	165,8	221,8	216,8
Administration	84,4	81,6	74,5	92,1	89,9
Total du budgétaire	4 554,9	4 925,1	4 626,9	4 749,1	4 697,2
Non-budgétaire					
Revendications	51,1	53,9	51,3	51,3	51,4
Services aux Indiens et aux Inuits	-	(0,1)	-	66,8	(1,2)
Affaires du Nord	-	-	-	11,9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total du non-budgétaire	51,1	53,8	51,3	130,0	50,2
Total					
Revendications	666,8	499,3	434,9	495,4	495,5
Services aux Indiens et aux Inuits	3 675,9	4 141,6	4 003,0	4 057,9	3 945,2
Affaires du Nord	178,9	256,4	165,8	233,6	216,8
Administration	84,4	81,6	74,5	92,1	89,9
Total du Ministère	4 606,0	4 978,9	4 678,2	4,879,1	4 747,4
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 4 – Recettes non disponibles***Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Revendications					
Rendement des investissements :					
• Requérants autochtones	5,8	3,3	5,8	6,2	6,2
Autres recettes non fiscales	9,5	9,5	9,5	5,5	5,5
Total partiel (revendications)	15,3	12,8	15,3	11,7	11,7
Services aux Indiens et aux Inuits					
Taxe sur les produits et services	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Rendement des investissements :					
• Fonds de développement économique des Indiens	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Recouvrement de prêts garantis	0,4	0,1	0,4	0,1	0,1
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	16,3	13,0	9,5	14,3	14,3
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	1,1	19,7	3,3	0,3	0,3
Privilèges, licences et permis	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Services et frais de services	-	-	-	-	-
Produits :					
• des ventes	0,2	-	0,2	0,3	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	-	-
Autres recettes non fiscales	-	0,1	0,2	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	19,4	34,3	14,9	16,4	16,4
Affaires du Nord					
Taxe sur les produits et services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Rendement des investissements :					
• profits du projet Norman Wells	7,0	11,7	7,0	61,3	61,3
• autres	2,3	0,9	2,3	-	-
Remboursement des dépenses d'années antérieures	1,0	0,8	1,9	1,1	1,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	0,1	1,3	0,8	0,2	0,2
Exploitation minière au Canada	6,2	8,2	5,1	10,8	10,8
Extraction du quartz au Yukon	1,3	0,8	1,0	0,6	0,6
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,2	0,2	0,2	1,0	1,0
Concessions houillères	-	-	-	-	-
Métallique et non métallique	0,1	-	-	-	-
Redevances au titre du pétrole et du gaz	8,6	6,0	7,8	9,1	9,1

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	0,8	1,5	0,8	1,9	1,9
Foresterie	3,7	0,9	2,3	1,3	1,3
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,8	0,7	0,3	0,8	0,8
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Autres droits, produits de location et de licences	-	0,1	0,3	0,1	0,1
Logements et services	0,1	0,2	-	0,2	0,2
Produits :					
• des ventes	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	0,7	-	-	-
Total partiel (Affaires du Nord)	32,9	34,6	30,3	89,2	89,2
Administration					
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Logements et services	-	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles (Ministère)	67,8	82,0	60,6	117,5	117,5
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Auparavant appelées "recettes à valoir sur le Trésor".

Tableau 5 – Paiements législatifs**Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Revendications					
Subvention à la Corporation Régionale Inuvialuit aux termes de la <i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuits de la région ouest de l'Arctique</i>	32,0	-	-	-	-
Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre des ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	124,6	127,9	127,8	127,8	127,8
Incapacité due à la pollution par le mercure - Bandes de Grassy Narrows et d'Islington	-	-	-	-	-
Paieement aux termes de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i> en ce qui concerne un jugement rendu en faveur des bandes de la Blueberry et Doig River	147,0	-	-	-	-
Montants adjugés par la cour	3,2	0,1	-	0,3	0,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,2	3,1	3,2	6,0	6,0
Total partiel (revendications)	309,0	131,1	131,0	134,2	134,2
Services aux Indiens et aux Inuits					
Remise de prêts consentis à même le Compte d'aide au logement des Indiens	-	-	-	-	-
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	1,5	0,1	2,0	0,3	0,3
Rentes aux Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	1,5	1,7	1,4	1,8	1,8
Paieement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	0,3	-	-	32,8	-
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13,2	18,6	16,7	16,9	16,9
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	0,3	0,3
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	16,6	20,4	20,1	52,1	19,4

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires du Nord					
Paiements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,2	1,6	1,5	1,8	1,8
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,4	7,5	6,8	7,9	7,9
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,4	0,7	-	0,6	0,6
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Affaires du Nord)	7,0	9,8	8,3	10,3	10,3
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Salaire et allocation de voiture	-	-	-	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,6	7,9	7,5	8,5	8,5
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	-	-
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	5,6	8,0	7,5	8,5	8,5
Total des paiements législatif (Ministère)	338,3	169,3	166,9	205,1	172,4
Commission canadienne des affaires polaires					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 6 – Paiements de transfert**Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Subventions					
Revendications	327,8	301,3	250,3	314,5	314,5
Services aux Indiens et aux Inuits	165,7	529,9	243,9	208,0	206,5
Affaires du Nord	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	494,3	832,0	494,9	523,3	521,7
Contributions					
Revendications	47,3	55,7	77,1	53,8	53,8
Services aux Indiens et aux Inuits	3 351,7	3 440,0	3 551,9	3 532,5	3 532,5
Affaires du Nord	83,9	122,4	56,4	76,8	76,4
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 483,5	3 618,6	3 685,9	3 663,5	3 663,2
Total					
Revendications	375,1	357,1	327,4	368,3	368,3
Services aux Indiens et aux Inuits	3 517,5	3 970,0	3 795,8	3 740,5	3 738,9
Affaires du Nord	84,6	123,2	57,1	77,5	77,1
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	3 977,7	4 450,6	4 180,8	4 186,8	4 184,8
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 7 – Dépenses en capital

Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Revendications	1,2	0,6	-	3,1	3,1
Services aux Indiens et aux Inuits	594,5	494,2	507,1	484,0	484,0
Affaires du Nord	3,4	3,3	1,0	6,8	6,8
Administration	2,8	2,2	0,2	4,7	4,7
Total des dépenses en immobilisations (Ministère)	602,0	500,3	508,3	498,6	498,6
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 8 – Projets d’immobilisations
(Projets de 15 millions de dollars et plus)

Projets d’immobilisations par secteur d’activité (en millions de dollars)

Secteurs d’activités	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services aux Indiens et aux Inuits						
Infrastructure						
<i>Atlantique</i>						
Réinstallation des Innus Mushuau (Davis Inlet)	112,5	6,9	21,0	45,4	18,0	18,0
<i>Quebec</i>						
Programme d’infrastructure marin du nord du Québec – cale sèche	34,9	3,0	3,0	3,0	7,6	7,6
<i>Manitoba</i>						
Réseau d’aqueduc et d’égouts à Sandy Bay	17,1	0,2	0,4	0,3	-	-
Réseau d’aqueduc et d’égouts à Red Sucker Lake	23,6	-	0,4	-	1,4	1,4
Réseau d’aqueduc et d’égouts à God’s Lake	36,1	2,7	2,8	-	2,5	2,5
Réseau d’aqueduc et d’égouts à Oxford House	20,4	2,1	-	-	-	-
Réseau d’aqueduc et d’égouts à St. Theresa Point	37,0	6,3	4,1	0,5	0,3	0,3
Réseau d’aqueduc et d’égouts à Wasagamack	32,0	2,9	-	-	-	-
Réseau d’aqueduc et d’égouts à Sayisi	15,9	2,3	-	-	0,1	0,1
Réseau d’aqueduc et d’égouts à Mathias Colomb	21,8	8,8	5,1	0,7	1,0	1,0
Total partiel (Infrastructure)		35,2	36,8	49,9	30,9	30,9
Installations scolaires						
<i>Manitoba</i>						
Ecole de Chemawawin	22,9	-	-	0,3	-	-
Phase II de l’école de Garden Hill	31,2	-	-	1,5	12,8	12,8
Phase II de l’école de Peguis	23,2	-	-	4,4	-	-
École de Mathias Colomb	17,1	-	8,8	6,1	5,6	5,6
Phase I de l’école de St. Theresa Point	22,2	8,7	11,5	6,2	2,0	2,0
Total partiel (Installations scolaires)		8,7	20,3	18,5	20,4	20,4

Secteurs d'activités	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Acquisition de terrains						
<i>Québec</i>						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	0,8	0,2	8,7	0,4	0,4
Total partiel Services aux Indiens et aux Inuits (Projets de 15 millions de dollars et plus)		44,7	57,3	77,1	51,7	51,7
Autres dépenses d'immobilisations		557,3	459,3	431,2	446,9	446,9
Total des dépenses d'immobilisations		602,0	516,6	508,3	498,6	498,6

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 9 – Prêts**Prêts par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones	28,0	30,1	28,1	28,1	28,2
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les Aînés du Yukon	0,7	0,2	0,4	0,4	0,4
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	22,6	23,6	22,8	22,8	22,8
Total partiel (Revendications)	51,3	53,9	51,3	51,3	51,4
Services aux Indiens et aux Inuits					
Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons (net)	(0,1)	-	-	20,0	-
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	-	(0,1)	-	46,8	(1,2)
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	(0,2)	(0,1)	-	66,8	(1,2)
Affaires du Nord					
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents (net)	-	-	-	0,3	-
Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales (net)	-	-	-	6,5	-
Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	-	-	-	5,0	-
Total partiel (Affaires du Nord)	-	-	-	11,9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total (Ministère)	51,1	53,8	51,3	130,0	50,2
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 10 – Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 1998	le 31 mars 1999	Courant au 31 mars 2000
Prêts			
Logement dans les réserves :			
• SCHL et autres prêteurs approuvés	1 014,7	1 158,1	1 215,0
• Société du crédit agricole	0,2	0,1	0,1
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2,2	2,5	2,7
Revendications, et causes en instance ou imminentes			
Litiges	2 185,5	8 382,9	8 446,3
Non-litigieux	173,0	174,5	43,4
Revendications particulières	1 436,9	1 361,3	1 652,4
Revendications globales sur les terres autochtones	771,2	741,6	583,1
Total (Ministère)	5 583,6	11 821,1	11 943,0
Congé de maladie			
Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.			

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Section V — Un aperçu du Ministère

Le mandat, la mission et la vision

Le vaste mandat d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est ancré dans des politiques de longue date et un solide fondement législatif, qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* et les lois concernant les territoires. On peut consulter la liste complète des lois et des règlements administrés par AINC et des initiatives prévues en matière de réglementation pour 2000-2001 au http://www.inac.gc.ca/pr/leg/index_f.html. Cette information est aussi disponible auprès du kiosque de renseignements au public du Ministère au (819) 997-0380.

C'est à AINC qu'il incombe en premier lieu, mais non de manière exclusive, de remplir les obligations constitutionnelles, politiques, juridiques et définies par les traités du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux qui sont fournis aux résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Au nombre des services en question figurent l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire, l'aide sociale et les services de soutien sociaux. De plus, le Ministère négocie et supervise au nom du gouvernement fédéral la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il favorise aussi le développement économique

Dans le Nord canadien, le Ministère valorise l'évolution politique et le développement durable en participant avec ses partenaires du Nord à l'élaboration des structures d'exercice des pouvoirs; en parachevant et en implantant les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; en encourageant le développement économique tout en veillant à protéger l'environnement et à maximiser les avantages sur le plan social et culturel. Le Ministère encourage aussi le leadership dans l'intendance environnementale et le développement durable autant au pays qu'au sein des nations circumpolaires.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, cette commission est exploitée en tant qu'agence indépendante (<http://www.polarcom.gc.ca>) et elle se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Créée en 1991 à titre de principale organisation dans le domaine de la recherche polaire, la Commission canadienne des affaires polaires est responsable de surveiller les régions polaires, d'en faire la promotion et de diffuser le savoir qui les concerne. Elle a pour mandat de contribuer à la sensibilisation du public à l'endroit de l'importance des sciences polaires au Canada et de mettre en valeur le profil international du Canada à titre de pays circumpolaire. Il lui incombe de recommander au Canada l'orientation de ses politiques sur les sciences polaires.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Mission

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

Vision

Un environnement propice à un avenir plus prometteur pour l'ensemble des Premières nations, des Inuits et des autres gens du Nord et qui favorise l'autosuffisance, l'autonomie économique et un degré d'obligation de rendre des comptes semblable à celui des autres gouvernements au Canada.

Commission canadienne des affaires polaires

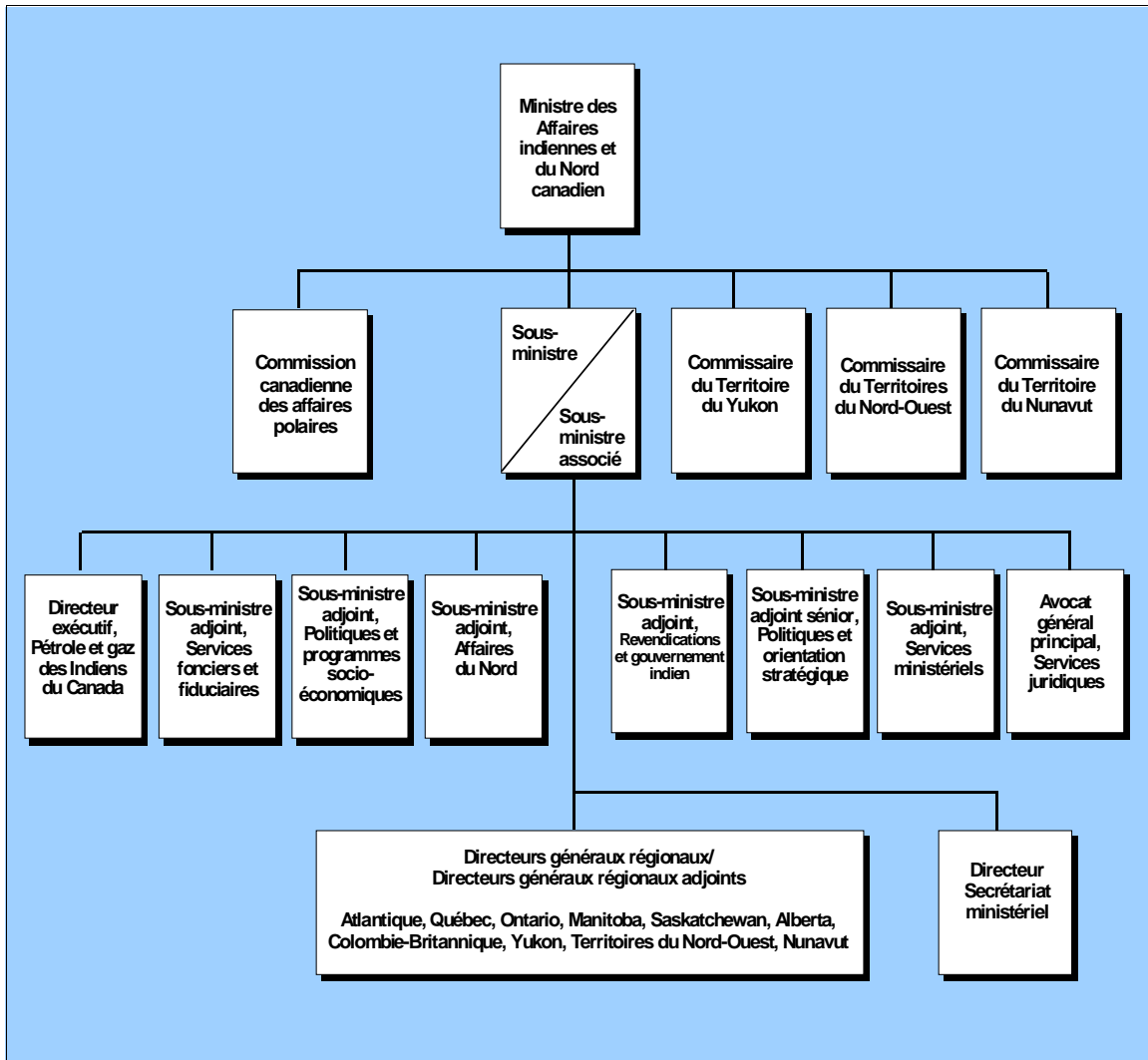
Mission

Assurer une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires concernant les sciences et la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires.

Vision

La Commission canadienne des affaires polaires jouera un rôle central dans le perfectionnement et la diffusion des connaissances nordiques grâce à la consultation, à la communication et aux partenariats, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes et de leurs responsabilités dans le monde circumpolaire.

L'organigramme



Description des secteurs d'activité

Programme des affaires indiennes et inuites

Revendications

Régler les revendications globales reconnues; faire en sorte que le gouvernement respecte, en réglant des revendications particulières, les obligations exposées dans la Loi sur les Indiens et les traités et surveiller les ententes de mise en œuvre; fournir du financement de recherche pour le compte des bandes indiennes revendicatrices; et soutenir le ministère de la Justice au sujet des litiges liés aux Premières nations.

Services aux Indiens et Inuits

Aider les Indiens et les Inuits à répondre à leurs aspirations de même qu'à leurs besoins en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale, à l'économie, à l'éducation, à la culture, aux affaires sociales et au développement communautaire; et assurer le respect des obligations et des responsabilités constitutionnelles et législatives du Canada à l'égard des Indiens et des Inuits.

Programme des affaires du Nord

Services aux affaires du Nord

Ce secteur d'activité élabore et met en œuvre les politiques et les programmes relatifs au développement politique, économique, social et durable du Nord canadien; gère les volets constitutionnels des relations entre le Ministère et les gouvernements territoriaux; négocie et met en œuvre les ententes de transfert de ressources aux gouvernements nordiques; assure la coordination et l'orientation continues de la gestion des intérêts fédéraux dans le Nord; gère les ressources naturelles du Nord et favorise la protection et l'assainissement de l'environnement arctique à l'échelle nationale et internationale; coordonne la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales dans le Nord et met en valeur les intérêts des Autochtones dans le développement du Nord et dans l'industrie de la fourrure partout au Canada; fait la promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes à caractère scientifique et technologique à l'échelle nationale et internationale.

Programme d'administration

Soutien ministériel

Fournit des directives en matière de politiques et assure le soutien administratif au Programme des affaires indiennes et inuites et au Programme des affaires du Nord grâce à la haute direction, aux politiques et à l'orientation stratégique, et aux services ministériels.

Section VI — Autres renseignements

Sources d'information additionnelle

Affaires indiennes et du Nord canadien

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
<http://www.inac.gc.ca>

Renseignements généraux et distribution des publications

- Personnes-ressources : (819) 997-0380
Courrier électronique : InfoPubs@inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle

- Bibliothécaires de recherche (819) 997-0811
Courrier électronique : Reference@inac.gc.ca
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347
Courrier électronique : illpeb@inac.gc.ca

Médias — Communications

- Personnes-ressources : (819) 997-8404 ou (819) 994-2044

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Personne-ressource : (819) 953-9999
Courrier électronique : INSTAT@inac.gc.ca
Publication sur les statistiques socio-démographiques disponible à :
http://www.inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square, pièce 1710
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courrier électronique: mail@polarcom.gc.ca

Internet
<http://www.polarcom.gc.ca>

Médias — Communications

- Personnes-ressources : (613) 943-0716

Partenaires dans la prestation conjointe

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site <http://www.hc-sc.gc.ca>.

- Services de santé non assurés. Services de santé communautaires, Santé du milieu et surveillance, Services hospitaliers. Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones. Programme national pour les enfants. Stratégie sur le diabète chez les Autochtones. Institut de santé des Autochtones. Programme de soutien communautaire et à domicile pour les Premières nations.

Développement des ressources humaines Canada – Appeler au (819) 953-1812 ou visiter le site <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones, soins aux inuits et aux Premières Nations, initiative pour les autochtones en milieu urbain et stratégie d'emploi des jeunes.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site <http://www.cmhc-schl.gc.ca>.

- Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements dans les réserves. Hors réserves – Programme de logement rural et autochtone, Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programmes d'aide à la remise en état des logements et de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Appeler au (613) 991-3283 ou visiter le site <http://www.sgc.gc.ca>.

- Politique sur les services policiers des Premières nations – Services de police des premières nations dans les réserves. Solliciteur général du Canada et Services correctionnels Canada – élaborer des façons innovatrices de traiter les contrevenants autochtones dans les collectivités et mettre sur pied des programmes appropriés dans les établissements.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction de la participation des citoyens autochtones au (819) 994-3835.

- Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Organisations autochtones représentatives, Programme pour les femmes autochtones, Programme des langues autochtones, Accords sur les langues autochtones dans les Territoires et centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 992-6033 ou visiter le site <http://www.abc.gc.ca>.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction des affaires autochtones au (613) 993-9161.

- Stratégie sur les pêches autochtones et le programme d'accès aux pêcheries – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects de la pêche à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Arpentage des terres du Canada, Programme de foresterie des Premières nations et projets de développement des capacités en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale des Programmes / Justice autochtone au (613) 957-3180.

- Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, Programme d'études juridiques pour les Autochtones et Fonds pour la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé – Appeler l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé); ou communiquer avec la Commission des revendications particulières des Indiens au (613) 943-1515 ou visiter le site <http://www.indianclaims.ca>.

- Négociation de l'autonomie gouvernementale des Autochtones et collectivités et associations autochtones représentant les Autochtones hors-réserves.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Rangers canadiens, Bold Eagle, Programme d'entrée autochtone dans les forces armées canadiennes, Bon départ (emploi des étudiants) – ces programmes visent l'emploi et la formation de personnel compétent en vue d'un emploi à temps plein ou partiel dans les forces canadiennes.



Index par sujets

A

Autochtones 1-9, 11-15, 18, 19, 21, 23, 26-31, 34, 36-38, 41, 42, 45, 48-50, 56, 57, 60, 62
Autonomie gouvernementale 4, 14-18, 20, 28, 30, 31, 58, 60, 62

D

Développement durable 3, 8, 11, 18, 24, 26-28, 31, 32-34, 36-38, 42, 58
Développement économique 2, 5, 18, 20-22, 25, 26, 31, 45, 48, 50, 56-58

E

Éducation 1, 2, 10, 12, 22-24, 58, 60
Emploi 2, 8, 12, 18, 24-26, 31, -34, 62
Enfants 1, 23, 30, 62
Environnement 8, 9, 15, 18, 22, 25-27, 30-34, 36-38, 42, 43, 58, 60
Exploitation des ressources 15, 25, 31, 33, 34, 51
Exercice des pouvoirs 1, 4, 5, 8, 11, 14, 15, 18, 19, 21, 23, 27, 31, 38, 58

F

Femmes 30, 62

I

Infrastructure 2, 3, 8, 10, 22, 25-29, 41, 54, 58
Inuits 2, 7-18, 23, 26, 29, 36, 38, 44-48, 50, 52, -56, 58, 60, 62

J

Jeunes 12, 22, 23, 26, 30, 36, 62

L

Litiges 9, 13, 14, 17, 60

M

Métis 7, 62
Mines 32, 34

P

Partenariats 1, 4, 5, 8, 11-13, 18, 21, 22, 25, 38
Premières nations 1-3, 7-16, 18-26, 28, 29, 31, 33, 36, 38, 42, 44, 45, 56, 58, 60, 62

R

Ressource de pétrole et du gaz 16

S

Santé 2, 8, 20, 22, 23, 26, 62
Sciences polaires 39-41, 58

T

Transfert des responsabilités 3

U

Union sociale 13, 26